

L'Univers



ÉDITION QUOTIDIENNE

	PARIS ET DÉPARTEMENTS	ÉTRANGER (UNION POSTALE)
Un an	40 »	51 »
Six mois	21 »	26 50
Trois mois	11 »	14 »

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

UN NUMÉRO { Paris .... 10 cent. Départements ... 15 —

BUREAUX : Paris, 10, rue des Saints-Pères

On s'abonne à Rome, place du Gesù, 8

L'UNIVERS

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE

	PARIS ET DÉPARTEMENTS	ÉTRANGER (UNION POSTALE)
Un an	20 »	26 »
Six mois	10 »	13 »
Trois mois	5 »	6 50

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

L'UNIVERS ne répond pas des manuscrits qui lui sont adressés

ANNONCES

MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 6, place de la Bourse

SOMMAIRE

BULLETIN DU JOUR

PARIS, 11 NOVEMBRE 1894

Elle est complète, l'exécution du directeur de la porcherie. Au lieu de se réfugier dans la retraite qu'on avait tant tardé à lui imposer, il a voulu qu'on s'occupât de lui encore. Le citoyen Lavy a interpellé. Et après les explications du ministre, il a dû renoncer à répondre pendant que M. Chassaing, qui voulait interpeller aussi, lâchait de son côté le Robin. A l'unanimité moins 40 voix, le ministre a obtenu un ordre du jour d'approbation. Robin avait quitté la tribune avant la fin. Mais M. Buisson reste. Il disait, il y a quelque temps, « Cempuis, c'est moi! » Il a fait dire hier : « Je n'ai rien de commun avec M. Robin ».

Les faits reprochés à ce triste éducateur duraient cependant depuis des années, c'est M. Leygues qui l'a dit. Qui, devant les ministres qui se succédèrent, répondit de Robin? M. Buisson. La révocation de M. Buisson s'imposait.

Le gouvernement attend, avant de saisir la Chambre d'une demande de crédits pour l'expédition de Madagascar, un nouveau télégramme de M. Le Myre de Vilers.

Les nouvelles de Tamatave, reçues aujourd'hui, annoncent que le premier ministre hova, Rainilaiarivony, protégera les missionnaires protestants.

Il ne reste plus aucun Français à Tananarive. Les colons français du nord et du sud de l'île se sont rendus à Tamatave.

Les Hovas concentrent des forces autour de Diégo-Suarez.

En Autriche, la Chambre a rejeté une proposition de M. Scheicher, sommant le gouvernement de soumettre aux gouvernements amis, l'idée d'un désarmement général et de la création d'un tribunal arbitral des nations. Le ministre de la Défense nationale a dit, au cours des débats, que les armements colossaux de l'Europe étaient un mal du temps. L'Autriche n'est certes pas à la tête de ces armements à outrance, et elle se réjouirait de voir la fin des charges énormes qu'impose ces armements incessants.

A Berlin, le *Moniteur de l'Empire* annonce que l'empereur a accepté la démission de M. de Heyden, ministre de l'agriculture en Prusse, et lui a conféré les insignes de l'ordre de l'Aigle-Rouge avec la couronne de chêne, et que M. de Hammerstein-Lorten, directeur de l'administration de la province du Hanovre, est nommé ministre de l'agriculture.

On dit, par contre, dénués de fondement, les bruits relatifs à la retraite de M. de Bœtticher, secrétaire d'Etat à l'office de l'intérieur de l'Empire.

Quoi qu'il en soit, l'opinion se montre quelque peu surprise de ces changements ministériels survenant coup sur coup depuis le départ de M. de Caprivi.

Aucune nouvelle officielle n'a été reçue confirmant l'occupation de Port-Arthur. On pense toutefois que le général Yohama s'en est emparé. La Chine a demandé aux Etats-Unis de prendre part à une action commune des grandes puissances pour amener la paix. M. Cleveland n'a pas encore fait connaître sa décision.

DÉMOCRATIE

III (*Fin*)

On accepte le terme *démocratie*, parce qu'il correspond à une situation qui ne peut être supprimée. Chaque chose devant avoir un nom, comme chaque individu, tout ensemble de faits réclame une dénomination spéciale, afin que les gens qui en parlent expriment une idée précise et se comprennent entre eux. Sommes-nous en monarchie? Voyons-nous le moyen d'en rétablir une? Voulons-nous laisser se maintenir (Dieu sait pour combien de temps) la seule aristocratie qui se soit maintenue, celle de l'argent? Donc nous sommes en démocratie; et alors mieux vaut le dire.

Cette démocratie ne peut demeurer telle qu'elle est. Une masse confuse engendre tous les périls, ceux mêmes qu'elle a le plus à redouter. Ce n'est pas un peuple, car ce mot implique une organisation où les différentes catégories de citoyens ont des droits définis et la faculté positive de défendre leurs intérêts. Ainsi que M. Savatier l'a prouvé en montrant l'opposition qui existe entre la prédominance politique de la foule et l'assujettissement économique de la même foule, nous vivons en pleine contradiction.

Tous les quatre ans, ou à peu près, les individus prennent part à une grande manifestation d'égalité politique. Ils défilent devant une table autour de laquelle siègent quelques messieurs qui enregistrent avec le même respect le bulletin du patron, du rentier, du domestique, de l'ouvrier, du prolétaire.

Le spectacle dure pendant douze heures.

L'urne dépouillée, la période d'égalité est close. Une fois le résultat du scrutin proclamé, députés et sénateurs s'occupent de règler leur devoir public d'après leur situation privée. Nommés par un ensemble où tous les rangs étaient confondus, ils se rappellent que l'ordre social auquel ils appartiennent se compose d'inégalités. Aussitôt élu, chacun redevient ce qu'il était la veille, l'avocat, le propriétaire, le médecin, le rentier, l'ouvrier, pourvu d'une portion de l'autorité publique et muni d'un traitement; en un mot, l'homme et le représentant d'une classe plus ou moins privilégiée, et c'est l'argent tout seul qui maintient les différences. Brusquement, comme ils avaient été fondus en une seule masse, les particuliers retombent dans les diverses catégories assujetties les unes aux autres, subordonnées par la force de l'argent, la seule loi, le seul dieu.

M. Savatier dit avec grande raison : « Il est ridicule de donner à cette « foule de salariés-citoyens l'illusion « qu'ils sont électeurs et éligibles, « alors que nulle propriété n'assure « leur place, et souvent pas même « leur place à la vie, contre la mau« vaise humeur d'un employeur mé« content du suffrage ou de l'élu. »

Système dangereux non moins qu'absurde. Le contraste entre l'égalité conférée pour un jour et l'inégalité profonde entretenue dans l'existence ordinaire, a le caractère d'une dérision. Il excite la jalousie et la colère. Bafoués de la sorte, les petits électeurs sentent plus durement les souffrances de la vie. Mais puisqu'on a été obligé de leur accorder une apparence de pouvoir, ils se disent qu'à force d'obstination ils arriveront à le posséder en réalité. Donc, lutte persévérante et acharnée.

En face de l'égalité politique pendant douze heures (tous les quatre ans) se déploie la constante inégalité sociale. Les citoyens qui ont quelque fortune peuvent s'associer pour la défendre et pour l'accroître. Seuls ils ont véritablement l'usage des tribunaux, puisque les procès coûtent horriblement cher et que les lenteurs énormes de la justice vont en augmentant. Pour acquérir le droit de mettre en commun leurs forces, les prolétaires ont dû conspirer et batailler pendant quarante années : et ils se voient encore obligés de combattre pour garder leurs syndicats, que certains politiciens, y compris les bourgeois révolutionnaires, voudraient leur enlever! Est-ce que M. Yves Guyot n'ambitionne pas de redevenir ministre et d'abolir la loi de 1884? Cet homme qui a écrit des livres sales, et d'ailleurs bafouillés, offre ses services à la société policée et rêve d'être son sauveur.

Les syndicats ont été mal compris, mal organisés, fonctionnent mal : nul ne le conteste. Pourtant, c'est grâce à cette institution que l'ouvrier peut résister à l'impitoyable concurrence; qu'il peut débattre le prix de son travail, comme les patrons débattent avec la clientèle le prix de la marchandise ; qu'il se sent en possession de droits véritables; qu'il a conscience d'être, non pas une machine, mais une personne. Là, il n'est plus seul dans l'étendue immense et confuse de la société ; il se reconnait des amis et des alliés, parce qu'il trouve des égaux. Nous avons signalé plusieurs fois la noble déclaration du comte de Paris à ce sujet. Le prince chrétien s'est prononcé catégoriquement en faveur des syndicats. Il a demandé qu'au lieu de songer à les détruire, on s'occupe de les développer et de les améliorer.

Certains conservateurs considèrent le syndicat comme un empiètement sur leur droit. Ils se trompent. Le syndicat garantit à l'ouvrier un minimum de droits dont aucun citoyen honnête ne peut être dépouillé. Il faut que tout individu ait un moyen de formuler et de soutenir ses réclamations. Sinon, le trouble et la violence surgissent.

La générosité des patrons est très souvent admirable. Pourtant elle ne donne pas les fruits qu'ils en attendaient. Pourquoi? Parce qu'elle ne correspond pas au besoin que ressent la masse ouvrière. Les salaires ont augmenté; des caisses de prévoyance ont été fondées par les patrons et, en grande partie, alimentées par eux; des sacrifices énormes ont été faits : tout cela est insuffisant, parce que le mal qu'on doit guérir demande d'abord un autre remède.

L'ouvrier souffre plus dans sa dignité que dans sa personne physique. Ce n'est pas assez, pour lui, d'être l'objet de la bienfaisance : il veut avant tout qu'on lui reconnaisse les droits qui constituent la noblesse de la nature humaine. Il y tient plus qu'à son salaire.

Des capitalistes l'ont compris. Il y a dix ans, au lendemain de la grève de Monceau-les-Mines, le directeur de cette importante société, M. Chagot, vint le dire loyalement au congrès des cercles catholiques. Nulle part peut-être la générosité ne s'était montrée plus abondante qu'à Monceau. A coup sûr, M. Chagot savait de quoi il parlait. On ne pouvait douter ni de ses intentions ni de son jugement. Le grand industriel affirma que le droit d'association est aussi nécessaire que légitime.

N'oublions pas que les principes odieux d'après lesquels les ouvriers devraient vivre isolés et d'après lesquels le travail serait une marchandise, font partie de la philosophie et de la législation antichrétiennes. Nous sommes dans l'esprit de l'Evangile en demandant la reconnaissance du droit des petits comme du droit des grands. Hélas! cette œuvre morale accomplie, il restera encore bien assez d'inégalités cruelles; et la charité continuera de gémir sur l'insuffisance de ses ressources.

Eugène Tavernier.

NOUVELLES DE ROME

Nous recevons de Rome les dépêches suivantes :

Rome, 10 novembre, 5 h. soir.

Il se confirme que les résultats acquis par les récentes conférences patriarcales ne tarderont pas à former l'objet d'un acte solennel du Souverain-Pontife.

— Dans l'église de Saint-Stanislas-des-Polonais, a eu lieu aujourd'hui (samedi) une cérémonie religieuse pour la prestation du serment de fidélité au nouveau tsar Nicolas II. La serment a été prêté par les Polonais, prêtres et laïques, qui sont sujets de la Russie et par les autres sujets russes catholiques présents à Rome.

— La nouvelle que le Souverain Pontife aurait décidé d'envoyer un *cardinal* en mission extraordinaire à Saint-Pétersbourg est vraie, mais prématurée. Cette mission, en effet, ne saurait avoir pour objet l'assistance d'un prince de l'Eglise à la cérémonie religieuse des funérailles d'Alexandre III, puisque cette cérémonie n'a pas lieu suivant le culte catholique. Il s'agit simplement, comme cela fut fait par S. Em. le cardinal Vincent Vannutelli, lors du précédent avènement au trône de Russie, d'envoyer un cardinal complimenter le nouveau tsar et lui présenter, les félicitations et les vœux du Souverain Pontife. Mais cette mission n'aura lieu et le cardinal chargé de l'accomplir ne sera désigné que lorsque la date du couronnement du nouveau tsar Nicolas II aura été fixée.

— Les cardinaux et les prélats de la Congrégation des Rites ont reçu l'avis de se réunir au Vatican le 13 courant, pour la promulgation solennelle qu'y fera le souverain-Pontife des décrets sur l'authenticité des miracles du vénérable Bernardin Realino, de la Compagnie de Jésus, et sur l'héroïcité des vertus de la vénérable Isabelle Gherzi, fondatrice des Filles du Sacré-Cœur.

L'ABYSSINIE ET L'ÉRYTHRÉE

C'est à Kéren que se trouvent provisoirement fixées la résidence du vicaire apostolique de l'Abyssinie, évêque lazariste français, et celle du nouveau préfet apostolique de l'Erythrée, capucin italien.

La préfecture apostolique de l'Erythrée, dirigée par un simple prêtre, semble devoir être plus ou moins prochainement détachée du vicariat apostolique placé sous la juridiction de l'évêque lazariste français. C'est une conséquence inéluctable de l'occupation effective de cette région par les Italiens. Est-il vrai, comme le prétend une récente interview du nouveau préfet apostolique italien de l'Erythrée par un rédacteur de l'*Italie*, « que les Pères lazaristes, en gagnant du terrain, contrecarraient trop l'influence italienne », nous ne voulons pas l'examiner; ce qui est certain, c'est que les Lazaristes français ont ouvert ce pays à la religion et à la civilisation, et qu'autrefois ils ont ouvertement exprimé le désir de voir la France, dans les deux ou trois circonstances où l'Abyssinie lui fut en quelque sorte offerte, au temps de l'Empire, profiter de ces conjonctures favorables. La possession d'une région qui, d'un côté, domine la mer Rouge et de l'autre touche au bassin du Nil, n'était pas à dédaigner; la France s'en désintéressa et l'Italie s'en est emparée.

Les Lazaristes français, contraints par l'action persévérante du gouvernement italien, de se retirer de l'Erythrée, se porteront vers l'Abyssinie proprement dite dont le territoire n'a pas été évangélisé. Leur territoire s'étendra de Gondar au nord jusqu'à Ankober au sud, et même au delà, du côté des possessions françaises d'Obock. Puisse la France, instruite par l'expérience, profiter de sa situation à Obock, comme elle eût pu le faire autrefois à Massaouah et à Kéren.

L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS ET LA RUSSIE

Montpellier, le 10 novembre.

L'évêque de Montpellier, Mgr de Cabrières, a prescrit des prières spéciales pour le tsar et le peuple russe.

Ces prières seront récitées dimanche à la cathédrale.

Il n'y a pas d'invitations particulières.

Mgr Coullié, archevêque de Lyon, vient d'adresser aux curés du diocèse la lettre suivante :

Lyon, le 10 novembre.

Cher monsieur le curé,

Nous attendions de connaître le jour des funérailles de S. M. le tsar Alexandre III pour donner un témoignage public de notre patriotisme et pour prendre part au deuil national causé par la mort de ce souverain ami de notre France.

Nous apprenons que la date de ces funérailles est fixée au 16 novembre. Pour répondre aux sentiments de nos chers diocésains, nous vous invitons :

1° Demain, dimanche 11 novembre, à chanter, avant la bénédiction du Saint-Sacrement, les litanies de la Très Sainte-Vierge pour attirer la bénédiction de Dieu sur la France et sur la Russie ;

2° A faire sonner un glas funèbre à l'heure de l'*Angelus*, le matin du 16 novembre.

Les événements nous révèlent chaque jour les miséricordieuses délicatesses de la Providence, et les épreuves sont le plus souvent les avant-coureurs de ses bienfaits signalés. Après ces jours de deuil, puissent nos prières ardentes hâter la réalisation du vœu le plus cher à Léon XIII et unir bientôt dans la foi deux nations si intimement unies déjà dans la sympathie et le dévoûment.

Agréez, cher monsieur le curé, avec l'expression de ce désir, l'assurance de ma paternelle et respectueuse affection.

† Pierre, *archevêque de Lyon et de Vienne, primat des Gaules.*

M. BUISSON

Tout en écrasant, comme il convenait, M. Robin, M. Leygues s'est efforcé de mettre à l'abri des éclaboussures de Cempuis M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire.

« J'ai le devoir, a-t-il déclaré, de séparer ici très nettement ces deux hommes : il n'y a rien de commun entre eux. »

Cette séparation est inadmissible. Directeur de l'enseignement primaire et membre, depuis douze ans, de la commission de surveillance de Cempuis, M. Buisson ne pouvait pas ignorer ce qui se passait à l'orphelinat Prévost.

Or, il y a quelques années, — après un fait odieux révélé par M. Leygues, — M. Robin, démissionnaire, était rappelé à Cempuis sur les instances de M. Buisson.

Or, le 17 juillet dernier, M. Buisson signait un procès-verbal où M. Robin, couvert d'éloges, était qualifié d'apôtre convaincu et convaincant.

Ou bien M. Buisson ne savait pas un mot des faits abominables dont l'orphelinat Prévost était le théâtre ; et, dans ce cas, il était doublement coupable, et de couvrir de sa haute approbation un homme dont il n'avait pas examiné la conduite, — et d'ignorer la conduite d'un homme placé sous sa surveillance.

Ou bien, M. Buisson connaissait ces faits abominables et comment, alors, M. Leygues peut-il se porter garant d'un fonctionnaire qui, non seulement fermait les yeux sur ces faits, mais approuvait hautement leur auteur?

A LA CHAMBRE

L'AFFAIRE DE CEMPUIS

Le romancier Dickens, en un de ses livres charmants, nous présente un vieillard qu'il qualifie de patriarche : on n'a jamais vu, en effet, d'homme à l'aspect si touchant, à l'air plus vénérable; en lui, tout respire la bienveillance et tout exhale une bonté suprême; sa barbe blanche et son crâne poli ont des reflets si doux, que l'œil devient humide à les contempler; le moindre mot prend dans sa bouche onctueuse une intonation suave et caressante. — Or, ce vieillard, on s'en aperçoit bientôt, n'est qu'un misérable.

Ce portrait nous revenait en mémoire, en examinant M. Robin; car M. Robin, de Cempuis, assistait, du haut d'une tribune, à l'interpellation que le Palais-Bourbon représentait en son honneur — dure expiation pour lui, mais trop largement méritée. Or, M. Robin, le Robin de Cempuis, qu'on a dû se peindre féroce, est, à première vue, le meilleur homme du monde et même le plus doux : de son front dégarni, ses cheveux blancs s'épanchent sur le dos en longues mèches patriarcales; sa barbe grise écoule devant lui des flots tout remplis de bienveillance, et, derrière de grosses lunettes, on aperçoit ses yeux pleins d'une indulgente bonté. Quel brave homme et quel vénérable vieillard, — à condition toutefois de ne le pas connaître et de ne point l'envisager de près!

D'ailleurs, après le discours de M. Lavy, qui pendant plus de deux heures, étala devant la Chambre les vertus de M. Robin, quiconque eût ouï parler pour la première fois de l'individu, se fut demandé, avec stupéfaction, quel motif on pouvait bien avoir de persécuter cet innocent, d'accabler ce bienfaiteur éminent de l'enfance et de l'humanité? M. Lavy, nous a sans doute montré chez Robin l'anticlérical acharné, le promoteur, avant même l'Etat, de l'enseignement laïque et de l'éducation sans Dieu; mais hélas! on ne croira jamais que pour ces seules raisons, M. Leygues et M. Dupuy aient voulu d'urgence exécuter cet homme! Or, quel autre grief sérieux a-t-on mis en avant contre Robin l'honnête? Aucun, d'après M. Lavy; et M. Lavy, sachez-le, ne parle pas sans preuves; il tient sur la tribune un volumineux dossier, résultat d'une longue et minutieuse enquête. Et de cette longue et minutieuse enquête, il sort un Robin, blanc comme l'innocence, ou plutôt blanc comme sa barbe patriarcale et ses grands cheveux aux mèches bienveillantes, un Robin philanthrope, un Robin patriote, un Robin accablé du poids de ses vertus!

Mais pourquoi donc, alors, a-t-on révoqué M. Robin? M. Lavy surprend cette question sur notre visage angoissé; M. Lavy nous tire d'inquiétude. On a frappé M. Robin, dit-il, pour atteindre M. Buisson, M. Buisson, le directeur de l'Enseignement primaire, l'homme qui a conduit, avec l'acharnement le plus sectaire et le plus exaspéré, l'œuvre de laïcisation! La campagne contre Cempuis, s'écrie l'interpellateur avec rage, est menée par les cléricaux, et le gouvernement seconde leurs efforts, le gouvernement sacrifie la laïcisation scolaire, afin de donner un gage à ses alliés de droite!

M. Leygues, s'il en avait eu le courage, eût pu facilement dédaigner cette manœuvre de M. Lavy, manœuvre évidemment destinée à obtenir pour le Robin de Cempuis quelques voix de radicaux ou d'opportunistes renforcés, en les effrayant du spectre clérical. M. Leygues, on l'a vu bientôt, portait en son dossier d'assez forts arguments pour écraser M. Lavy. Mais non! ce ministère, alors même qu'il condamne un des logiciens de l'idée révolutionnaire et de la morale athée, alors même qu'il accomplit une besogne utile et saine, — ce est ministère toujours empêché d'aller jusqu'au bout du bien qu'il essaye, il a toujours peur d'être soupçonné de cléricalisme! Il sait fort bien pourtant que les systématiques opposants de gauche auront un médiocre souci de ses protestations et continueront sans relâche à le dénoncer comme un cabinet réactionnaire! Il ne cherche pas moins, à coups d'inutiles et fâcheuses protestations, à se concilier l'esprit des anticléricaux au moment de les combattre. Et c'est ainsi que M. Leygues a cru devoir commencer par les plus mauvaises paroles, un des meilleurs discours que nous ayons jamais entendus sur les lèvres d'un ministre.

On trouvera plus loin ce réquisitoire écrasant contre le Robin de Cempuis que nul aujourd'hui, parmi ses partisans d'hier, n'essaye de sauver. D'abord, l'extrême-gauche exaspérée hachait d'interruptions violentes et saugrenues le discours du ministre; elle s'imaginait ainsi obscurcir l'éclatante vérité; peu à peu l'irritation des radicaux s'est affaiblie, puis éteinte ; un petit groupe de révolutionnaires a seul persisté dans ses hurlantes protestations. Enfin, quand M. Leygues, avec une éloquence indignée et vraiment superbe, a raconté l'histoire de ce professeur qui commet des actes odieux sur six malheureuses enfants et que M. Robin, loin de le dénoncer, congédie avec un certificat rendant hommage à sa bonne conduite, un seul cri s'est fait entendre sur tous les bancs, auquel se sont unis la plupart de ceux qui, tout à l'heure, avaient approuvé M. Lavy, — tandis que les interpellateurs et leur petit groupe, attérés, muets, n'osaient plus cette fois réclamer! Du reste, après le discours du ministre, M. Lavy lui-même a compris ce qu'il devait faire : il a retiré son interpellation.

Aussi, malgré le début très fâcheux de M. Leygues, il reste de la séance une excellente impression. Quand on songe que depuis si longtemps, le Robin accomplissait à Cempuis, sous l'œil bienveillant de tous les ministres qui se sont succédé au pouvoir, son œuvre odieuse, abominable; quand on se souvient qu'un jour, démissionnaire, il fut rappelé par ce même Buisson dont la protection ne suffit plus à le couvrir et qui l'abandonne aujourd'hui, pour garder sa propre situation, il faut bien constater qu'une amélioration s'opère. On applique déjà les conséquences de principes que l'on n'ose pas accepter; on aperçoit les désastreux effets de causes dont on méconnait encore le caractère néfaste. On ne peut pas s'arrêter à mi-chemin, on ira plus avant. Si M. Leygues et M. Dupuy ne le comprennent pas, si la majorité dont ils sont l'expression ne veut pas reconnaître cette vérité, ministres et majorité devront céder la place à de plus clairvoyants.

François Veuillot.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, 8 novembre.

C'est aujourd'hui, comme je vous l'avais mandé, que le Souverain Pontife a clôturé les conférences pour les Eglises d'Orient, en présidant, avec une sollicitude vraiment admirable, la cinquième et dernière séance qui n'a pas duré moins de trois heures. Il s'y trouvait les mêmes personnages qui avaient assisté aux autres séances, y compris le patriarche des Melchites, Mgr Joussef, qu'une légère indisposition avait empêché d'assister à l'avant-dernière réunion du 5 courant.

A la séance finale d'aujourd'hui, le Saint-Père a sanctionné les décisions qui avaient été précédemment examinées et qui répondent aux demandes formulées en faveur des Eglises catholiques d'Orient pour les patriarches des Syriens et des Melchites et par le représentant du patriarche des Maronites, ainsi que par le patriarche des Arméniens catholiques, Mgr Azarian, dans le rapport envoyé par lui à cet effet.

C'est assez dire que les résolutions dont il s'agit ont eu surtout pour objet, comme vous l'indiquaient mes dernières correspondances à ce propos, de développer le prestige et les moyens d'action des patriarcats orientaux catholiques, d'après les rites et les privilèges traditionnels qui s'identifient avec la nationalité de leurs fidèles respectifs. Sans revenir sur ce que je vous ai déjà marqué là-dessus, il est opportun cependant de relever encore une fois, comme cela résultera, d'ailleurs, d'un prochain document pontifical, que le programme des conférences s'est inspiré du double principe, l'un positif : *l'Orient aux Orientaux* par l'œuvre des patriarches, du clergé et des missionnaires des rites respectifs des nationalités orientales, ainsi que par la fondation d'écoles et d'instituts reflétant le caractère propre de ces rites et de ces nationalités; l'autre négatif : *ne viser aucunement à latiniser les Orientaux*, mais, au contraire, les confirmer dans leurs traditions, rehausser leurs privilèges, montrer aux dissidents qu'il ne s'agit point, pour revenir à l'unité catholique, de changer de rite ou de renier leur nationalité et leurs usages légitimes, mais simplement de reconnaître, comme l'ont reconnue pendant dix siècles, leurs pères dans la foi, la suprême autorité du successeur de saint Pierre.

C'est le résultat qu'ont préparé les conférences patriarcales, grâce surtout au zèle éclairé de Léon XIII et à sa haute bienveillance pour l'Orient. Aucun obstacle ne l'a rebuté dans la voie qu'il avait tracée et dans laquelle l'ont secondé, avec un dévouement digne d'un si grand exemple, les éminents personnages dont il a fait ses conseillers et les exécuteurs de ses desseins.

Aussi en étaient-ils eux-mêmes tout ravis et enthousiasmés à l'issue de la dernière séance d'aujourd'hui. Il m'a été donné notamment d'en parler avec Mgr Behnam Benni, le patriarche des Syriens, et je puis dire qu'il était non seulement satisfait, mais littéralement radieux et plein d'admiration pour la fermeté et la sagesse de Léon XIII, pour sa paternelle condescendance envers l'Orient et pour les preuves touchantes qu'il en avait données pendant les mémorables séances de ces jours-ci, jusqu'à vouloir en suivre lui-même tous les détails pendant de longues heures avec une attention toujours en éveil et une sollicitude que rien n'a lassé. « Tout ce que nous avons demandé, nous l'avons obtenu, m'a dit Mgr Behnam Benni, et nos vœux ont été accueillis dans la plus complète mesure par le grand Pape à qui l'Orient doit une reconnaissance immortelle »; et dans son langage imagé à la manière des Orientaux, le patriarche des Syriens ajoutait cette comparaison : Lorsque chez nous quelqu'un n'est pas content de la façon dont ses désirs ont été accueillis, on dit qu'il s'en va la tête basse et la figure *noire* de douleur ; pour nous, au contraire, nous sortons des Conférences présidées par Léon XIII, la tête haute et la figure *blanche*, toute rayonnante de joie et de satisfaction.

***

LES ÉTUDES BIBLIQUES

On se souvient que l'Université catholique de Paris a envoyé, l'année dernière au Souverain-Pontife, une adresse de remerciement contenant la plus entière adhésion à l'Encyclique.

L'adresse était accompagnée d'une lettre personnelle de Mgr d'Hulst. Cette lettre, qui fait grand honneur au distingué prélat, est aujourd'hui publiée dans la *Semaine religieuse* de Troyes. C'est à ce recueil que nous l'empruntons :

Paris, 22 décembre 1893.

Très Saint-Père,

Votre Sainteté a reçu une adresse portant la signature de tous les professeurs de notre faculté de théologie et la mienne, et dans laquelle nous exprimons notre pleine et filiale adhésion à tous les enseignements, directions et conseils contenus dans l'Ency-

clique : *Providentis simus Deus*, notammen en ce qui concerne les effets de l'inspiration divine, qui s'étend à toutes les parties de chacun des livres canoniques de la Sainte-Ecriture, de manière à en exclure toute possibilité d'erreur.

Je n'aurais pas la témérité d'ajouter à cette adresse de soumission une lettre personnelle, si le souvenir des bontés que Votre Sainteté a eues pour moi ne m'en faisait un devoir.

Je ne puis oublier, en effet, quel accueil paternel vous avez fait, Très-Saint-Père, à mes déclarations, dans l'audience privée que vous m'avez accordée au mois d'avril dernier. Je vous disais que dans mon étude publiée par le *Correspondant* sur la *Question biblique*, je n'avais pas prétendu exprimer des opinions personnelles, mais seulement exposer les difficultés que soulèvent autour des Livres saints les travaux de la critique moderne et les diverses hypothèses que des auteurs catholiques ont présentées pour les résoudre.

« Parmi ces hypothèses, il en est une que je considérais comme une opinion libre jusqu'à ce que le Saint-Siège se fût prononcé : c'est celle qui limite aux matières de foi et de morale la garantie d'inerrance absolue résultant du fait de l'inspiration. Je reconnais volontiers que la dernière partie de l'Encyclique ne permet plus de penser ainsi. Et c'est avec une vive reconnaissance que j'accepte cette direction donnée à tous les catholiques et à moi-même par Votre Sainteté sous une forme si bienveillante.

J'avais entendu dire, en effet, que plusieurs théologiens auraient voulu faire condamner sous mon nom l'opinion dont il s'agit, bien que je ne me la sois point appropriée et que je l'aie seulement rapportée. L'Encyclique fait l'accord sur la doctrine sans frapper les personnes, ainsi que Votre Sainteté avait daigné me le faire espérer dans l'audience que je rappelais tout à l'heure. Je me sens pressé, Très Saint-Père, de vous exprimer ma filiale gratitude, en même temps que je vous renouvelle l'assurance de ma parfaite obéissance.

Dans l'espoir que Votre Sainteté aura pour agréable cette manifestation de mes sentiments, je m'agenouille à ses pieds et lui demande humblement la Bénédiction apostolique.

M. D'HULST,

Recteur de l'Université catholique de Paris

M. de Baudry-d'Asson nous adresse la lettre suivante :

Paris, 11 novembre 1894.

Monsieur le directeur,

Permettez-moi de compter sur votre courtoisie pour insérer dans l'*Univers* les quelques mots que j'ai l'honneur de vous adresser pour expliquer mon abstention sur l'ordre du jour Chaudey, accepté hier par le gouvernement dans l'affaire de Cempuis, et qui est ainsi conçu : « La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Pendant cette longue séance, j'ai souvent applaudi le ministre de l'instruction publique relativement à la révocation de M. Robin, et ma voix eût été acquise au ministre s'il n'y avait pas eu dans son discours cette phrase incompatible avec les convictions religieuses de toute ma vie : « Nous sauvegarderons contre toute atteinte l'œuvre de la laïcisation... qui est le patrimoine de la République. »

Je n'ai pu, au milieu du bruit, déposer l'ordre du jour suivant que j'ai rédigé et qui rendait bien ma pensée : « La Chambre, considérant que la laïcisation n'est pas de nature à régénérer la France, passe à l'ordre du jour. »

Recevez, monsieur le directeur, la nouvelle assurance de mes meilleurs sentiments.

DE BAUDRY-D'ASSON, *député*.

NOUVELLES POLITIQUES

Une interpellation de M. Jourde

M. Bouhey-Allet, conseiller général de Nuits Saint-Georges, capitaine au 227e régiment de ligne, territorial, a été révoqué de son grade pour avoir présidé un congrès socialiste révolutionnaire où furent affirmées des théories internationalistes.

M. Jourde, député socialiste de Bordeaux, interpellera à ce sujet le ministre de la guerre, dans le courant de la semaine.

Le projet sur les successions

D'après un amendement déposé hier au projet de loi sur les successions, les héritiers en ligne directe, pour les successions de 1.000 francs et au dessous, ne pourraient en aucun cas subir un prélèvement supérieur à 10 0/0 sur l'actif net (tous droits, même judiciaires, compris).

A la commission des douanes

On a commencé la discussion du *cadenas*; ce projet de loi autorise le gouvernement à rendre provisoirement applicables par décrets les dispositions des projets de loi portant relèvement des droits de douane dès que ces projets auront été déposés.

M. C. Roux et M. Renault-Morlière ont déclaré que ce système n'empêcherait pas la spéculation.

Rien n'a été décidé; on entendra mercredi des délégués des chambres de commerce.

Le capitaine Romani.

L'affaire est définitivement fixée au 21 novembre.

Démission du maire de Dreux.

M. L. Terrier, député, a envoyé sa démission de maire de Dreux; il avait subi un échec au sujet du déplacement de l'hôpital.

Le capitaine Dreyfus

C'est décidément Me Demange qui défendra Dreyfus; on dit que la famille s'opposera au prononcé de huis-clos, sauf pour les pièces intéressant la *défense* nationale; le capitaine Dreyfus continue à protester de son innocence.

Un rédacteur du *Figaro* a interrogé un membre de l'ambassade d'Allemagne au sujet de la disparition de certaines pièces au dossier, dont nous avons parlé hier. On a répondu qu'il était inexact qu'un major de l'ambassade ait reçu des lettres du capitaine Dreyfus. On sait que les pièces dérobées étaient censées consister en lettres de Dreyfus au major von Schwartz Koppen.

La personne interviewée a ajouté que l'Allemagne n'est pas le pays auquel l'officier accusé de trahison a dû livrer des documents secrets.

A travers la presse

La statue du cardinal Lavigerie

Un comité vient de se former sous la présidence de M. Bonnat, pour élever une statue au cardinal Lavigerie.

Le *Journal des Débats*, à ce propos, trace un magistral portrait de l'illustre prélat :

La France a eu d'autres enfants qui l'ont glorieusement et utilement servie depuis un demi-siècle; bien peu, toutefois, l'ont fait mieux et plus que le cardinal Lavigerie.

Il appartenait à la race entreprenante et énergique des hommes faits pour découvrir des mondes nouveaux et pour les civiliser. S'il n'avait pas été prêtre, il aurait été, sans aucun doute, un merveilleux coureur d'aventures, un admirable explorateur; prêtre, il ne pouvait être que missionnaire et organisateur de missions. Il faisait spontanément de la politique coloniale bien avant que le mot et la chose fussent populaires en France; il cédait en cela à une loi de sa nature, à une inclination de son esprit. Le premier d'entre nous, il a eu la passion et comme la divination de l'Afrique.

Si nous donnons à nos hommes illustres des surnoms comme on le faisait à Rome, il aurait mérité depuis longtemps celui d'Africain; mais peut-être aurait-il préféré celui de méditerranéen, car il regardait volontiers la Méditerranée comme son domaine épiscopal, et son infatigable activité s'est portée sur presque tous les rivages. L'Algérie, la Tunisie, la Palestine, la Syrie ont gardé sa marque; on la retrouve non moins sensible au sud du Sahara et dans la région des grands lacs. Il aimait, dans les derniers temps de sa vie, à habiter Biskra, à l'entrée du désert, où s'élançait son imagination conquérante, sans cesse en gestation de projets nouveaux. Quel autre a osé plus que lui? Ses ennemis, car il en eut beaucoup, lui reprochaient même de l'avoir fait à l'excès, et de n'avoir pas constamment mesuré ses efforts à ses moyens. Sans doute, il y a eu quelque chose de fondé dans ces accusations auxquelles la médiocrité se complaît et où elle croit reprendre ses avantages. Le cardinal Lavigerie allait toujours de l'avant, et négligeait quelquefois de regarder s'il était suivi. Dans le plan immense qu'il avait conçu et qu'il étendait tous les jours, il y a eu des parties manquées : l'exécution, sur tous les points, n'a pas correspondu à l'invention; qu'est-ce à dire, sinon que le cardinal Lavigerie avait les défauts de ses qualités? Il faut prendre l'homme dans son ensemble et juger son œuvre par ses résultats. Les résultats dépassent de beaucoup la moyenne de ceux que laissent après elles les vies les plus actives et les plus fécondes : quant à l'homme, il était de ceux qui honorent l'humanité par la force et l'étendue de leurs desseins et par le désintéressement personnel avec lequel ils en poursuivent l'exécution. Saluons les hommes de cette espèce, car ce qui a parfois fait défaut à la France, ce n'est ni l'intelligence ni la finesse, mais bien l'audace et la persévérance dans les grandes entreprises à travers le vaste monde. Pendant de trop longues années, nous avons manqué d'hommes de cette trempe, et si nous en retrouvons aujourd'hui, le cardinal Lavigerie a eu l'honneur de renouer la chaîne interrompue.

Il a aimé passionnément la France, et, pour la mieux servir, il a fait assez bon marché de ses idées ou de ses préférences. On lui a reproché quelque versatilité politique ; la vérité est qu'il n'a jamais fait de politique pour elle-même, et qu'il en a subordonné les passions ou les préjugés à des intérêts qui lui semblaient plus précieux. Comme il habitait de l'autre côté des mers, il voyait la France du dehors, ce qui est une manière de la mieux voir, et aussi de réduire à leur valeur véritable les petits événements au milieu desquels nous nous agitons et nous usons. On n'imagine pas sans en avoir fait l'épreuve, combien un simple voyage à l'étranger modifie l'angle visuel sous lequel nous regardons mille choses qui, de près, nous paraissent très importantes, et qui, d'un peu plus loin, ne sont plus que mesquines et indifférentes. Le cardinal Lavigerie était trop bon Français pour ne pas désirer le rapprochement de tous les Français sous le même drapeau : voilà pourquoi il a fait jouer *la Marseillaise* par les Pères-Blancs et a donné, avant le Saint-Père, le signal du ralliement à la République. Les formes du gouvernement étaient pour lui secondaires : la meilleure, à ses yeux, était celle qui était le plus à même de réaliser l'unité nationale par l'union de toutes les volontés. C'est pour cela qu'il a fait, une fois dans sa vie, une manifestation politique, avec ce caractère résolu et entier qui était le sien et qui s'accommodait si bien à la liberté de son esprit.

LA RÉUNION GOBLET

M. Goblet a, de nouveau, rendu compte de son mandat, hier soir, dans le préau des écoles de la rue d'Argenteuil.

Il proteste contre les commentaires de quelques journaux sur la première réunion tenue à l'impasse des Bourdonnais.

Il déclare avoir toujours proclamé l'honorabilité de M. Casimir-Perier, mais ajoute que son élection a été une faute, — le nouveau président n'étant point qualifié pour représenter la démocratie française.

M. Casimir-Perier n'a rien fait, depuis son élection, « pour se rapprocher de cette « démocratie, pour faire oublier son passé ». — M. Goblet est convaincu que le chef de l'Etat appellera au pouvoir des progressistes, sans aller jusqu'à des radicaux tels que lui, Goblet...

Après M. Casimir-Perier, vient le tour de la Chambre : elle n'a rien fait, parce qu'on ne lui a pas soumis de projets de réformes ; M. Goblet veut *bien, toutefois, reconnaître* que les socialistes ont quelque peu abusé du droit d'interpellation ; il profite de l'occasion pour rappeler qu'en vingt-cinq ans de vie publique il n'a lui-même interpellé qu'une fois. Et le député de Paris énumère ses votes, se déclare partisan de la suppression du Sénat, attaque « l'esprit nouveau et les ralliés », se défend enfin d'être collectiviste, même socialiste.....

Tout s'est terminé par un ordre du jour d'approbation.

LA RÉFORME DE L'IMPOT

OPINION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA RÉFORME DE L'IMPOT. — CE QUE FERA LA COMMISSION. — UN VASTE PROGRAMME.

La commission de la réforme de l'impôt s'est constituée vendredi, ainsi que nous l'avons annoncé. Après s'être subdivisée en trois sous-commissions chargées d'examiner les réformes à apporter aux impôts directs, les réductions à effectuer dans les impôts indirects et la réorganisation des budgets locaux, la commission a voté une résolution indiquant qu'elle orienterait ces travaux vers l'impôt progressif.

Un des membres influents de la nouvelle commission a bien voulu nous fournir les indications suivantes sur les idées dont il allait poursuivre la réalisation.

— Vous n'avez pas oublié qu'avant de prendre ses vacances, la Chambre marqua nettement sa résolution définitive d'aborder la réforme de nos impôts.

« La nomination de la commission des 33, fut, en effet, décidée à la suite d'un débat très complet qui a occupé trois séances où les opinions de tous les partis ont été entendues.

« En outre, des deux formules qui lui étaient présentées : celle de M. Pelletan visant simplement un projet de loi sur le ou les revenus et celle de M. Lockroy visant la réforme générale de l'impôt, la Chambre a choisi la plus large, celle de M. Lockroy, comme correspondant mieux à l'idée d'ensemble qu'elle voulait attribuer à cette réforme.

« Du reste, ce faisant, elle s'est conformée au mouvement d'opinion qui a constitué notre nouvelle législature.

« Le rapport de M. Barodet en fournit la preuve. — Il résulte du compte rendu des divers programmes électoraux de notre Chambre — que la prépondérance est aujourd'hui passée des questions d'ordre purement politique aux questions d'ordre social et fiscal.

« En 1893, la réforme générale de l'impôt vient, dans l'ordre du nombre des mentions, immédiatement après les questions d'assurance et de prévoyance sociale, et après les questions de protections douanières, en troisième rang, avec 293 mentions, alors qu'en 1881, 85 et 89, elle ne réunissait que de 100 à 160 mentions.

« Il y a là *une œuvre* que le pays attend de nous et à laquelle nous ne saurions nous dérober.

« Quels éléments doivent constituer cette réforme ?

« Tous sont à peu près énumérés dans la dernière discussion sur les contributions directes. Cette discussion n'a roulé, en réalité, que sur le projet d'impôt sur le ou les revenus.

« Le gouvernement l'a compris. Il a institué une commission extraparlementaire pour catégoriser chaque nature de revenus, faire l'appréciation de la façon dont ils étaient actuellement taxés, rechercher les moyens d'en définir le taux et l'assiette et de les atteindre.

« Le travail de cette commission touche à son terme. Notre commission parlementaire en sera saisie et le confrontera avec les divers projets d'initiave parlementaire qui lui seront également renvoyés, afin d'en dégager un sujet de réforme fiscale.

« Les ressources produites par cette réforme devront non seulement assurer dans *l'avenir* l'équilibre de nos budgets, avec une marge assez large pour pourvoir à un amortissement annuel, mais encore elles devront compenser des dégrèvements considérables de nos impôts de consommation dont la proportion vis-à-vis de l'ensemble de nos charges est tout à fait exhorbitante.

« C'est ainsi qu'elles devront pourvoir à la suppression totale des impôts qui pèsent sur les denrées alimentaires de première nécessité, et, notamment, sur les trois boissons hygiéniques.

« En ce dernier cas, nous devrons faire état des ressources nouvelles qui pourraient être fournies par le remaniement de la législation de l'alcool, sous forme de monopole, tel que l'étude en est actuellement poursuivie par une commission spéciale.

« Enfin, comme le remaniement complet de nos impôts directs est la base de cette réforme fiscale, et comme ce remaniement entraînera obligatoirement celui de nos centimes additionnels, c'est-à-dire de ce qui forme actuellement, avec les octrois, l'unique ressource de nos budgets locaux, — il faudra selon moi, que la réforme rende possible la suppression de ces octrois, de ces barrières intérieures qui, à la honte de notre législation économique, écrasent à la fois le producteur et le consommateur national.

« Tel est, à mon sens, le programme à remplir. — Vaste certainement, mais en somme, et grâce aux travaux antérieurs, grâce aux convictions déjà formées, aussi bien dans le public que dans le parlement, — suffisamment délimité et précis pour être mis en état de réalisation.

« En tout cas et quelles qu'en soient les difficultés, il ne servirait de rien de l'ajourner. D'un jour à l'autre, l'opinion publique l'imposera ; il vaut mieux devancer ce moment. A cet effet, il ne pouvait y avoir un meilleur instrument, un meilleur organe, que celui d'une grande commission parlementaire, instituée aux débuts d'une législature, ayant devant elle un délai d'étude de trois années, études méthodiques, documentées. Cette combinaison est certainement celle qui constitue la méthode de travail la plus rationnelle pour arriver au but.

« D'une façon générale, j'incline du côté de la formule de l'impôt sur *les revenus*, par opposition à celle de l'impôt sur *le revenu* ; je répugne à y introduire tout soupçon d'inquisition, d'atteinte à la liberté individuelle, c'est-à-dire l'idée de la *déclaration* et l'idée de la *progressivité*, tout au moins de la progressivité appliquée au *chiffre global du revenu*.

« Je serais disposé à entrer dans la voie indiquée par le travail de la commission extra-parlementaire, en classant les divers revenus d'après leur nature et en frappant ces revenus d'un taux d'imposition différent suivant cette nature, ce qui est bien une sorte de progressivité, — mais que j'estime moins dangereuse que la précédente. C'est ainsi que le taux de la charge dont seraient frappés les revenus provenant du travail seul, serait moins considérable que le taux frappant les revenus mixtes provenant à la fois du travail et du capital, et ce dernier, non moins considérable que le taux frappant les revenus d'un capital loué ou prêté, sans qu'il y ait incorporation d'un travail personnel, — et qu'enfin et surtout tous ces taux seraient moins considérables que celui frappant les revenus de la spéculation pure ou du jeu.

« Relativement à l'impôt foncier, je suis de ceux qui ont inscrit la suppression de son principal dans leur profession de foi, non certes que nous considérions que la propriété rurale ne doive rien à l'impôt; mais nous pensons qu'il est absolument impossible d'arriver à une péréquation équitable et parfaite, de parcelle à parcelle, sans réduire toutes les cotes au niveau de la cote la plus basse, c'est-à dire sans imposer une augmentation quelconque à un seul contribuable ; cette condition à remplir conduit déjà à une quasi-suppression du principal de l'impôt foncier; mais il est une autre raison péremptoire en faveur de cette suppression, c'est que par cela seul, nous enlevons à cet impôt le caractère d'un impôt d'Etat pour en faire uniquement un impôt local, une ressource spéciale pour le département, la ville ou la commune rurale. Du même coup la péréquation de parcelle à parcelle est facilement réalisable et nous sommes conduits à résoudre le problème de la décentralisation financière en donnant à nos budgets locaux une élasticité suffisante pour pourvoir à tous leurs besoins sans le secours de ces octrois odieux dont l'abolition s'impose. »

Telles sont les idées exprimées par notre interlocuteur.

Il semble que la majorité de la commission soit disposée à diriger ses travaux de cette façon.

Si tous les députés qui en font partie se mettent au travail, il est permis d'espérer qu'un projet de réformes sages et sérieuses sera élaboré.

GEORGES DURANTON.

A L'HOTEL DE VILLE

L'éclairage des Champs-Elysées. — M. Quentin-Beauchart a demandé l'amélioration de l'éclairage de cette partie de Paris ; il désirerait voir installer l'éclairage électrique à la lumière blanche; il ajoute que l'approche de l'Exposition de 1900 doit attirer l'attention du Conseil sur ce qui en sera l'entrée grandiose. Renvoyé à la 3e commission.

L'aqueduc d'Achères. — On doit inaugurer aujourd'hui le siphon qui forme le premier tronçon de l'aqueduc d'Achères destiné à l'adduction, vers les champs d'épuration, de la totalité des eaux d'égouts de Paris.

MM. C. Dupuy, président du conseil et M. Barthou, ministre des travaux publics, assisteront à l'inauguration.

CHRONIQUE

Il est à remarquer que, parmi les nombreuses places de Paris, d'où émanent des odeurs nauséabondes, se trouvent tout particulièrement celles où stationnent les multitudes de gens qui attendent l'omnibus. Les chevaux, venant en aide au pavage en bois, tandis que les balayeurs brillent par leur absence, contribuent largement à la formation de ces parfums, qui appellent des précautions antiseptiques urgentes.

***

Une intéressante affaire de presse vient de se produire à Rio-Janeiro, raconte le *Temps*.

Les amis du maréchal Floriano Peixoto, voulant à tout prix acquérir le *Jornal do Commercio*, organe indépendant le plus important et le plus influent de l'Amérique du Sud, et n'ayant pu forcer les actionnaires à le vendre, ont recouru au moyen suivant : Ce journal avait envers la Banque de la République du Brésil une dette hypothécaire de 2,300 contos de reis, soit environ trois millions de francs au change actuel ; cette banque d'Etat notifia au *Jornal do Commercio* d'avoir à régler cette dette, faute de quoi il serait mis en faillite. Le parti gouvernemental comptait, par cette exécution, voir passer dans ses mains ce journal. Mais le *Jornol do Commercio* a pu échapper à cette manœuvre en faisant une émission d'obligations qui a été immédiatement couverte par le public et, le 6 novembre, il remboursait les trois millions à la Banque d'Etat.

Ce journal avait été vendu il y a quelques années, par son propriétaire, M. de Villeneuve, pour près de 10 millions de francs. Il emploie ordinairement 300 compositeurs.

***

La séance de l'Académie des beaux-arts a été présidée hier par M. Daumet.

L'Académie a procédé à l'élection d'un associé étranger, en remplacement de M. de Mabrazo, à Madrid, décédé. A été élu M. Pradilla, à Milan. L'Académie a procédé ensuite à l'élection de deux correspondants, en remplacement de M Danguin, dans la section de gravure, et du prince Czartoryski, correspondant libre. Ont été élus, en remplacement de M. Danguin, M. R.-W. Macbeth, de Londres ; en remplacement du prince Czartoryski, le prince Scaléa, à Palerme.

***

Le conseil administratif des Sauveteurs de la Seine s'est rendu samedi matin à l'institut Pasteur, pour remettre au docteur Roux le grand diplôme d'honneur que la Société des sauveteurs a décidé de lui décerner.

M. Gomot, président de la Société, a rappelé qu'un diplôme analogue avait été remis, en 1886, à M. Pasteur. Aujourd'hui, la Société le confère au continuateur de son œuvre glorieuse.

M. le docteur Roux a remercié de l'honneur qui lui était fait. Il a dit qu'on lui attribuait une découverte qui n'est pas sienne; il n'a fait que l'appliquer. Il a ajouté qu'actuellement la diphtérie, dans les services de Paris, donnait 86 0/0 de guérisons. M. Pasteur, souffrant, s'est excusé de ne pouvoir assister à la cérémonie.

***

Il y a des réunions qu'il n'est pas bon de fréquenter. M. Goblet s'en est aperçu hier encore dans la grande salle de l'école de la rue d'Argenteuil, où il rendait compte de son mandat.

Il avait déposé derrière lui, sur une chaise, son pardessus, sa canne et son chapeau. La réunion terminée, il voulut reprendre son pardessus : le vêtement avait disparu ! On le chercha de tous les côtés, impossible de le retrouver. Un des électeurs de M. Goblet se dévoua, et jeta son propre manteau sur les épaules de l'honorable député.

***

Le *Petit Temps* publie un curieux article sur « Louis XIII, journaliste ».

Lorsque fut inaugurée, l'an dernier, la statue du fondateur de la presse française, à peine mentionna-t-on la part que le roi Louis XIII prit à la publication des gazettes; elle fut pourtant considérable et Louis XIII mérite à tous égards d'être rangé parmi les ancêtres d'une profession qui devait acquérir un si grand développement. En favorisant de son puissant concours l'œuvre du médecin de Loudun, Louis XIII n'innovait pas; avant lui, la reine Elisabeth avait inspiré, et quelquefois rédigé le *Mercure Anglais*, publié « avec autorisation pour démentir les fausses nouvelles », et, avant la reine Elisabeth, *nil novi sub sole*, les empereurs chinois adressaient des communications aux journaux de leur empire.

Mais, s'il n'est point le premier en date dans cette galerie des souverains journalistes où l'on rencontre, entre autres noms, ceux de Charles Ier, de Pierre le Grand, de Napoléon et de Louis XVIII, le roi Louis XIII est assurémen celui dont la collaboration eut le plus d'importance et de régularité. Il fut, à vrai dire, un professionnel. Il y trouvait son compte et Renaudot aussi.

***

« Le pèlerin de la pensée », comme on l'appelle, « l'illustre représentant de la France intellectuelle et morale », ainsi que d'autres le désignent, le maître, M. Zola, pour tout dire, vient d'assister à un magnifique banquet qu'on lui offrait à Rome. Les toats ont succédé aux toats. Aujourd'hui, M. Zola a repris ses voyages de découvertes à travers la ville de Rome.

***

L'alpinisme n'est pas toujours sans danger ; à preuve la dernière statistique qui révèle 65 accidents, depuis le 1er juillet, dont 52 mortels. Les Alpes helvétiques, à elles seules, ont été le théâtre de 33 morts. Les autres accidents se sont produits dans les montagnes autrichiennes, bavaroises, italiennes et françaises.

***

Avis aux collectionneurs :

On croit généralement que le plus ancien timbre-poste connu est celui institué en 1840 par sir Rowland Hill, en Angleterre.

Il paraît bien que le timbre a fait son apparition longtemps avant cette date et dès 1653, au Palais de Justice, à Paris, on vendait des « billets de port payé », à l'aide desquels on affranchissait la lettre que l'on voulait faire distribuer dans Paris.

Un de ces billets est en la possession de M. Feuillet de Conches; il a servi à l'affranchissement d'une lettre écrite par Pellisson à Mlle de Scudéry.

***

A d'autres collectionneurs :

Un bibliomane de Londres, en feuilletant les livres d'un bouquiniste, a découvert, dans un ouvrage d'ailleurs sans valeur, un billet de banque de dix livres sterling renfermé entre les pages du livre. Naturellement alléché par cette bonne aubaine, il poursuivit ses recherches et découvrit un autre billet, puis un troisième. Sans rien dire, il acheta l'ouvrage, pour la modeste somme de 0 fr. 60 c., gagnant ainsi une somme de 1,000 francs.

***

La question du métropolitain vient de faire un pas, et ce n'est pas malheureux. La commission municipale a, en effet, siégé hier, et, chose rare pour une commission, elle a fait avancer les choses. Voici la motion qu'elle a adoptée à l'unanimité :

1° Que le réseau métropolitain à créer à Paris doit comprendre l'ensemble des lignes comprises dans le tracé voté par le conseil municipal en 1891 ;

2° Que la partie du réseau à construire avant 1900 doit comprendre, outre la section présentée par le gouvernement, la transversale Est-Ouest par la rue Réaumur;

3° Qu'il y a lieu de préparer une convention, liant l'Etat et la ville de Paris, assurant l'exécution du complément du réseau par l'Etat dans des délais déterminés ou, à son défaut, par la ville de Paris, étant entendu que, dans le cas d'exécution par cette dernière, celle-ci aurait le droit de rachat au prix de déboursé des portions de lignes comprises au tracé de 1891.

La délégation de la commission est chargée de négocier avec le ministre sur ces bases.

***

La Société internationale d'économie sociale reprendra ses séances mensuelles le lundi 12 novembre, à huit heures et demie précises du soir, rue de Seine, 54. Dans cette réunion, M. Levasseur, de l'Institut, professeur au Collège de France, étudiera les lois d'*Homestead exemption* aux Etats-Unis, et la discussion portera sur les deux projets de loi déposés au Parlement, l'un par M. Léveillé, professeur à la faculté de droit, et l'autre par M. l'abbé Lemire, pour introduire en France une législation analogue au l'*Homestead* américain.

PONTMAIN

Une mauvaise feuille locale de la Mayenne reproduit, dans ses colonnes, un article publié récemment par le *XIXe Siècle*. C'est un *factum* aussi méchant que ridicule sur l'apparition de la Sainte Vierge à Pontmain.

L'auteur de cet article, M. Paul Ginisty, peut avoir les allures d'un romancier et passer pour « une des meilleurs plumes parisiennes », il fait ici preuve, à coup sûr, d'une haine de sectaire contre tout ce qui touche à nos croyances religieuses.

L'article est un tissu d'erreurs grossières. Il ne vaudrait certainement pas l'honneur d'une réfutation, s'il ne blessait les sentiments chrétiens d'une multitude d'honnêtes gens qu'il insulte, et s'il n'était de nature à scandaliser les faibles.

A vrai dire, je remercie M. Paul Ginisty de m'offrir l'occasion de faire connaître davantage la merveilleuse apparition de Celle qui, après la Salette et Lourdes, nous a donné à Pontmain une nouvelle preuve de sa prédilection pour notre patrie.

N'est-ce pas, peut-être, ce que désire le rédacteur du *XIXe Siècle* ? Le bon apôtre ! Il a l'air de s'apitoyer sur le sort trop modeste du pèlerinage de Pontmain. Il s'imagine sans doute que son intervention est nécessaire. D'après lui, Zola aurait rendu un immense service à Lourdes : « Qui sait, dit-il, si tout ce livre, *de bon sens et de raison*, n'aura pas pour ironique résultat d'amener à Lourdes l'an prochain, autour de la grotte, un plus grand nombre de pèlerins ! »

Et tandis que les foules sillonneront la France pour se rendre aux pieds de l'Immaculée, la Vierge de Pontmain ne verra-t-elle plus cette affluence de fidèles qui se succèdent tous les ans dans son béni sanctuaire ?

« A quoi tient la chance de certains miracles !...

« La Vierge se donnant la peine d'apparaître à nouveau s'est quelquefois dérangée inutilement. On ne connaît guère communément l'*aventure* de la dernière apparition de la Reine du Ciel, et je doute qu'il se trouve jamais un romancier prenant la peine de l'évoquer... »

M. Paul Ginisty voudrait-il tenter l'essai et marcher sur les traces de son illustre devancier ? Nous verrons avec plaisir à Pontmain l'émule de Zola, et je suis sûr qu'après avoir étudié, sur les lieux, les détails de l'événement du 17 janvier 1871, qu'il connaît visiblement si peu, son appréciation et sa manière de voir pourront varier du tout au tout, s'il est sincère et de bonne foi ; car, souvent, n'avons-nous pas assisté à ces scènes de conversion dont nous sommes ici les heureux témoins ! Que de miracles opérés à Pontmain, depuis vingt-trois ans, en faveur de ces impies, venus la moquerie aux lèvres, et totalement changés par Celle qui est le refuge des pécheurs !

Tout de même, il faut en convenir, la Vierge aurait dû appeler à son conseil le chroniqueur parisien et lui demander son avis avant de nous apporter le secours de son intervention maternelle. « Elle avait malencontreusement choisi son moment ;... à l'heure où elle daigna se montrer, on était *diablement* occupé à des choses *plus sérieuses*.

« Quelle belle occasion elle aurait eue, cependant, d'exercer sa bienfaisante influence et de faire un joli prodige, car c'était en pleine période de la guerre, au commencement de 1871 ».

Oui, c'était en l'année terrible. Le sang le plus pur des enfants de la France empourprait les champs de bataille et la désespérance envahissait les cœurs des vrais patriotes. Chrétiens sincères, ils priaient sur tous les points du territoire et sollicitaient ardemment le secours de Celle qui est plus forte et plus redoutable que les armées rangées en bataille. Dans l'humble bourgade de Pontmain, en particulier, des prières publiques se faisaient tous les jours devant la douce image de la Vierge. Aussi bien, s'est-on plu à regarder son apparition comme une réponse à tant de supplications. Ainsi que l'arc-en-ciel, après l'orage, Marie apparaît à quatre petits enfants, c'est à eux qu'elle apporte son message d'espérance. A partir de cette incomparable soirée, le vainqueur opère brusquement un mouvement de retraite. Déjà l'armée prussienne est aux portes de Laval, mais le général Schmidt s'écrie avec étonnement : « C'est fini, nous n'irons pas plus loin ! Là-bas, du côté de la Bretagne, une Madone invisible nous barre le chemin ». Dix jours après, le 28 janvier, l'armistice était conclu à Versailles et la paix garantie.

Ces faits ne comptent pas pour M. Paul Ginisty. Il les ignore. Il ne sait pas, du reste, le premier mot du sujet qu'il traite avec une ineffable désinvolture. Cependant, il a bon cœur et s'empresse d'ajouter mélancoliquement que, « n'ayant rien modifié au cours des événements, *elle en fut pour ses frais*, et le retentissement du miracle ne dépassa point la région où il se produisit. »

A qui la faute? La réponse ne manque pas de naïveté. « Les organisateurs, qui attestèrent à Lourdes une sorte de génie, firent défaut à Pontmain. » Vrai, monsieur le romancier, vous auriez eu infiniment plus d'astuce pour mener à bien cette œuvre délicate ! Mais, dites-moi, pourquoi vous donner plus bas un flagrant démenti ? « Tout fut mis en œuvre pour divulguer le miracle, avec une sorte d'âpreté dans le prosélytisme. »

Tant de contradictions, d'absurdités et de grossièretés en une seule page ne sauraient vous concilier l'estime des lecteurs impartiaux.

Vous n'êtes pas plus heureux dans le récit détaillé que vous essayez de faire de l'apparition. Il fourmille de faussetés. Je n'entreprendrai pas de les réfuter, je tiens seulement à dire qu'un homme loyal n'écrit pas sans avoir au préalable étudié la question qu'il veut exposer à ses lecteurs, Dès lors avez-vous bien le droit de proclamer d'un ton magistral que « l'histoire de l'apparition de Pontmain est *une des plus extravagantes qui soient, une des plus audacieuses gageures sur la force de l'ignorance et de la crédulité, une entreprise machinée, un piège tendu à la simplicité des croyants.* »

Pouvez-vous bien accuser ainsi et condamner à votre tribunal des milliers de personnes qui invoquent Notre-Dame de Pontmain et obtiennent journellement des faveurs signalées ?

Et puis, en traitant de machination et d'impudente fourberie l'apparition de Pontmain, M. Paul Ginisty ne songe peut-être pas qu'il calomnie gratuitement des familles respectables qui regardent l'honneur comme leur bien le plus précieux.

Le témoignage de tous les habitants de Pontmain a été confirmé par celui des hommes les plus éminents de l'époque. Combien ont répété, après le général de Charette : *Je crois !* ou bien avec l'illustre Mgr Freppel : « Ce prodige est certainement étayé sur des preuves irrécusables ! »

Certes, on ne mettra pas en doute la prudence qui caractérise l'Eglise en ces délicates matières. Ce n'est qu'après une série d'enquêtes minutieuses et canoniques, que l'autorité ecclésiastique de Laval a déclaré solennellement que la Mère de Dieu avait apparu, et que l'évêque autorisait dans son diocèse le culte de la sainte Vierge Marie sous le vocable de Notre Dame d'Espérance de Pontmain.

Du reste, à quoi bon insister davantage ? Qu'il me soit permis de renvoyer M. Ginisty, pour plus amples renseignements, à un livre intitulé : *Notre Dame de Pontmain Son message à la France. (Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris)*. Outre la connaissance des faits historiques qui lui manque, le sémillant chroniqueur parisien pourra trouver là le français de la vérité.

Mais de grâce ! Qu'il calme ses noires inquiétudes à notre sujet. A l'entendre « le sanctuaire n'est pas devenu bien fameux. » Ses attaques nous aideront, je l'espère, à faire rayonner de plus en plus sur la France le culte de Notre-Dame d'Espérance.

C'est le vif désir de ceux qui aiment notre cher pays, car le salut nous viendra encore par l'entremise de notre Libératrice. Puisse-t-elle nous délivrer de cette nuée de journalistes corrupteurs, plus dangereux et plus implacables que les bataillons prussiens ! Qu'elle daigne plutôt ouvrir leurs yeux, toucher leurs cœurs et les attirer dans la splendide basilique élevée en son honneur, sur le lieu de l'apparition du 17 janvier 1871 ! Emerveillés, ravis, enthousiasmés, ils uniront leurs voix à celles des soixante mille pèlerins qui viennent, tous les ans, chanter à Notre-Dame l'hymne du triomphe et de la reconnaissance.

E. THIRIET,
chapelain de N.-D. de P.

LA MESSE DE DÉPART

A Toulouse, deux cent cinquante conscrits sont venus assister à la messe.

A Castres, la chapelle de l'Hôtel-Dieu était pleine de jeunes gens.

A Carcassonne, Mgr l'évêque a officié dans la chapelle du Séminaire et a prononcé une éloquente allocution, devant les conscrits, au premier rang desquels se trouvaient les séminaristes revêtus des surplis.

LA SAVOIE EN PALESTINE

C'est sous ce titre qu'était annoncée la conférence que M. Courret, l'éloquent avocat à la cour d'appel d'Orléans, commandeur de l'ordre du Saint-Sépulcre, est venu donner à Chambéry, sur l'initiative de S. Gr. Mgr Hautin.

Cette conférence a eu lieu avec un éclatant succès mercredi, 7 novembre, dans la grande salle de l'Externat Saint-François de Sales, sous la présidence de Mgr l'archevêque qui, avec cet à-propos et cette délicatesse dont il a le secret, a présenté l'orateur à son auditoire et l'a ensuite remercié.

L'orateur, dauphinois d'origine a, pendant près de deux heures, tenu sous le charme l'auditoire d'élite accouru pour l'applaudir. Il a eu de magnifiques élans pour célébrer, avec une surprenante sûreté de mémoire, la part si glorieuse que les princes de la maison de Savoie et leurs fidèles sujets ont prise aux croisades et à la guerre sainte.

Des projections photographiques ont terminé cette très intéressante séance. La jeunesse présente a fait une ovation enthousiaste au portrait de Léon XIII, et à celui du tsar dont la Russie et la France pleurent en ce moment la perte. C'est aux cris redoublés de *Vive Léon XIII! Vive la Russie!* que la jeunesse catholique de notre région a salué l'image de celui qui, avec notre grand Pape, a été l'un des instruments les plus visibles de la Providence et le gardien de la paix européenne.

Une seconde séance a eu lieu jeudi, 8 novembre, avec le même succès.

LE MEURTRE DU PÈRE JOZEAU

Mgr Mutel, vicaire apostolique de Corée, envoie aux *Missions catholiques*, par l'entremise du séminaire des missions étrangères de Paris, une lettre qui contient le récit complet de l'assassinat du P. Jozeau; la voici dans son émouvante simplicité :

... Le P. Jozeau était le plus menacé de tous les confrères; à plusieurs reprises, les rebelles envahirent sa résidence et trois fois même ils le couchèrent en joue; chaque fois le Père s'était avancé, découvrant sa poitrine et leur disant de tirer s'ils l'osaient. Sa bonne contenance seule les avait fait reculer. Toutefois cette situation violente ne pouvait durer et le P. Jozeau ne se faisait point illusion, car, le 16 juillet, il écrivait en tête de son testament :

« Au milieu des désordres où je me trouve, je m'attends d'un jour à l'autre à succomber sous les coups de quelques sauvages. Peut-être mon sang serait-il nécessaire pour empêcher le massacre de mes chrétiens; s'il en est ainsi, je le donne de tout cœur pour la plus grande gloire de Dieu. »

Le 14 juillet, je recevais à Séoul la dépêche suivante :

« Les Pères et tous les chrétiens vont mourir. »

Je renouvelai alors par télégramme l'ordre déjà donné par lettre, pour le cas où la situation deviendrait désespérée :

« Que les Pères fuient ou viennent ici. »

Dès qu'il eut connaissance de ce nouvel ordre, le P. Jozeau partit pour la ville de Tjyen-Tjyou, dont il était éloigné de cinquante lys environ, et de là, il se mit en route pour Séoul.

Les deux PP. Baudounet et Villemot, serrés de moins près, résolurent d'attendre encore. Le Père Jozeau partit le 27, à cheval, accompagné d'un seul domestique. Quatre autre chrétiens le suivaient à pied; mais ils furent bientôt devancés de trente ou quarante lys par le Père, qui avait résolu de gagner Séoul en quatre jours. Il passa le fleuve de Tong-Tjyou, le 28 après-midi et alla coucher à quarante lys de là, à une auberge appelée Koang-tjyeng.

Le lendemain matin, 29, il se remit en route, mais à peine avait-il fait quelques lys qu'il rencontra l'armée chinoise fuyant sur Kong-tjou. Les premiers bataillons le laissèrent passer. Un peu plus loin il se butta à un groupe de rebelles coréens et c'est très probablement à leur suggestion que le général chinois qui se trouvait là fit arrêter le Père par ses soldats.

Je dois faire remarquer ici que, depuis le 23 juillet, un grand changement s'était produit dans les esprits des rebelles et peut-être aussi des Chinois. En s'emparant du palais royal et en mettant la main sur la personne du roi, les Japonais ont blessé au vif le sentiment national des Coréens; les rebelles qui précédemment étaient partis en campagne contre l'administration du roi, se donnèrent, à partir de ce moment, comme les défenseurs de son autorité; ils s'allièrent alors aux Chinois pour pouvoir se venger des Japonais et même des Européens que le peuple croyait plus ou moins complices de leur injustifiable agression. Les Chinois, déjà en partis défaits, et à la veille d'être culbutés de leurs positions par les Japonais, acceptèrent volontiers l'alliance des rebelles Tong-hak qu'ils étaient venus combattre. Ils voulaient sans doute s'en servir comme guides et comme approvisionneurs de leurs troupes en fuite.

Le général chinois dont il s'agit ici est appelé par les témoins coréens *Syep-tai-in*, en chinois : *Iei-ta-jén*. Ce renseignement est absolument certain. Il vient d'un des soldats de la suite du général. Les Coréens lui ayant demandé par écrit quel était le nom du général, il écrivit, de son doigt sur le sable, les trois mots *Iei-ta-jén*. On n'a pas su nous donner d'autre indication.

Ayant fait arrêter le P. Jozeau, le général, assisté d'un interprète coréen, l'interrogea :

« — De quel pays êtes-vous ?

« — Je suis Français.

« — D'où venez-vous ?

« — Je viens du Tjyen-la-to, des environs de Tjyen-tjyou.

« — Que faisiez-vous dans le Tjyen-la-to ?

« — Je ne me suis jamais mêlé de rien que d'enseigner la doctrine chrétienne.

« — Pourquoi donc avez-vous quitté le Tjyen-la-to ?

« — J'ai dû partir à cause des Tong-hak qui me menaçaient de mort, ainsi que les chrétiens.

« — N'avez-vous point vu de Japonais ?

« — Non.

« — Où allez-vous ?

« — A Séoul.

« — Puisque vous allez à Séoul, retournons ensemble à Kong-tyou; de là nous ferons route de concert pour Séoul. »

Le P. Jozeau vit bien, sans doute, qu'on lui tendait un piège; mais dans l'impossibilité de résister, il se laissa conduire où l'on voulut. Une escouade de soldats le mit entre ses rangs et le fit marcher à pied, en le gardant de près; de temps en temps ces soldats poussaient des cris sauvages. Après avoir ainsi cheminé quelque temps, le P. Jozeau, fatigué de la marche et de la chaleur très vive, fit signe à son domestique qui conduisait son cheval par la bride, d'approcher des rangs; mais on ne voulut pas permettre au Père de monter à cheval, et il dut, bon gré mal gré, continuer son chemin de croix.

Avant d'arriver au fleuve de Kong-Tjyou, il y a sur le bord de la route, à une auberge appelée Kam-na-mou-kol, un petit pavillon ouvert, entretenu par l'administration de la ville et servant de salle d'attente pour les hôtes de distinction qui y arrivent. C'est là que les mandarins sortant de charge ont coutume d'échanger les politesses d'usage avec ceux qui viennent les remplacer. Le gouverneur de Kong-Tjyou, apprenant l'arrivée des troupes chinoises, envoya à la rencontre du général le mandarin et le juge criminel, tous deux magistrats de la ville. La rencontre se fit précisément dans ce pavillon.

Après les premières politesses échangées, le général chinois entra dans le pavillon et s'y assit; à sa droite et à sa gauche s'assirent également le mandarin militaire et le juge criminel.

Le P. Jozeau, harassé de fatigue, s'arrêta comme tout le monde devant l'auberge, et là nombre de Coréens s'assemblèrent en curieux autour de lui. Aucun n'osait, à cause des soldats, lui adresser la parole. Le Père dit alors, à haute voix :

« — Je suis missionnaire français; j'ai été arrêté par les Chinois ce matin et je n'ai rien pris de la journée; donnez-moi, s'il vous plaît, une tasse de vin. »

L'aubergiste en apporte aussitôt une tasse. Le Père y porta ses lèvres, mais les soldats ne lui donnèrent pas le temps de la vider, ils se jetèrent brutalement sur lui et le vin tomba en partie à terre.

A ce moment le général faisait appeler le missionnaire par son interprète, à son tribunal. Le Père Jozeau crut l'occasion favorable de s'expliquer plus clairement près des deux magistrats coréens et il essaya d'entrer à son tour dans le pavillon. Les soldats le repoussèrent violemment et même le forcèrent à s'agenouiller sur la terre nue, comme un criminel, en présence de ses trois juges. Il y eut là un nouvel interrogatoire de quelques instants. Tout ce que je sais, c'est que le Père renouvela devant ses juges sa déclaration :

« — Je suis missionnaire français. »

Puis le cortège se remit en route. En arrivant sur la rive droite du fleuve qu'il fallait traverser pour gagner Kong-tjyou, le mandarin militaire et le juge criminel entrèrent dans une barque, et le général chinois dans une autre. Le P. Joseau monta dans la barque du général. Celui-ci, extérieurement du moins, ne parut pas s'en offenser; mais presque aussitôt des soldats chinois se jetèrent sur le Père et l'entraînèrent de force dans une autre barque déjà remplie de soldats et qui passa la première.

En débarquant sur l'autre rive, le missionnaire fut aussitôt entouré et serré de près par les soldats passés avec lui. Autour d'eux, à peu de distance, se tenait la foule des Coréens sortis de la ville en curieux pour voir défiler les troupes. Il y avait parmi eux des chrétiens, dont un reconnut du premier coup le prisonnier pour un missionnaire, l'autre pour le P. Joseau qu'il avait vu précédemment. Beaucoup de curieux païens disaient à haute voix que c'était l'Européen qu'on avait vu passer la veille, montant à Séoul.

Le P. Jozeau avait le bas de ses vêtements tout mouillé et couvert de boue; il se tenait droit, au milieu du cercle des soldats chinois, dans une attitude tranquille, ou plutôt résignée. Tantôt il les regardait avec assurance comme un homme sans peur et sans reproche; tantôt il levait les yeux au ciel dans l'attitude de la prière.

A un moment, un soldat s'approcha par derrière, lui prit la tête entre les deux mains et fit un effort violent comme pour la soulever; les témoins pensent qu'on voulait par là allonger le cou de la victime et le rendre plus souple au coup de sabre.

Presque aussitôt on vit le Père faire un bon en l'air; les uns pensent qu'il fut à ce moment piqué aux reins par les soldats et que la douleur subite le fit ainsi bondir; d'autres, qu'il essaya peut-être de s'arracher à ses bourreaux pour se jeter dans le fleuve et tenter de se sauver à la nage. Mais il fut retenu par quatre soldats, qui lui prenant les bras, les ramenèrent derrière le dos : le Père tomba à terre, la tête en avant. A ce moment, d'autres soldats le frappèrent de leurs sabres. Le premier coup porta sur la nuque : le second sur la tête même et on vit la cervelle en jaillir. La victime ne s'affaissa qu'au cinquième coup de glaive, mais la tête ne fut pas entièrement séparée du tronc. On le frappa aussi sur les bras et sur les jambes. Il était environ cinq heures du soir du dimanche 29 Juillet. Le lieu de l'exécution est la plage de sable, de la rive gauche du fleuve, lieu qui sert à la ville de Kong-tjyou pour l'exécution des criminels de marque.

Le P. Joseau (Jean-Moïse) était né à la Boissière-Thouarsaize, canton de Parthenay (Deux-Sèvres), le 8 février 1866. Arrivée en Corée, le 16 février 1889, il y a travaillé avec zèle pendant cinq ans et demi et y est tombé victime de son dévouement, à l'âge de vingt-huit ans et demi.

Le domestique du Père avait assisté à son exécution : il était là à quelques pas de la scène tenant toujours le cheval par la bride. Les soldats chinois ne paraissaient pas faire attention à lui, quand un des Tong-hak qui les accompagnaient, s'écria :

« — Et ce coquin de valet, où est-il? »

En entendant ces mots, le pauvre homme essaya de fuir; mais il fut appréhendé au bout de quelques pas par des soldats chinois qui le frappèrent de deux coups de sabre sur le cou. Il s'affaissa, mais comme il respirait encore, on l'acheva de deux coups de fusil tirés dans le dos à bout portant. C'était un nouveau chrétien que le P. Jozeau avait engagé à la ville de Tjen-tjyou pour ce voyage seulement. il laisse une veuve et un enfant de six ans.

Les barques du général chinois et des magistrats coréens n'accostèrent sur la rive gauche qu'après ce double meurtre; ils virent de leurs yeux les cadavres des deux victimes sans paraître d'ailleurs se soucier de ce qui venait de se passer. Un soldat chinois, arrivé après l'exécution, fouilla les habits du P. Jozeau et lui enleva son crucifix, son scapulaire et son chapelet; ce que voyant, les deux chrétiens coréens crurent que ce soldat était aussi chrétien; mais ils furent bientôt détrompés en voyant ce misérable faire rouler ensuite d'un coup de pied le cadavre du Père sur la berge du fleuve et le laisser à moitié plongé dans l'eau.

Pendant deux jours et deux nuits, les chrétiens cherchèrent en vain l'occasion de confier du moins à la terre les restes abandonnés du missionnaire; le passage continuel des troupes et l'affluence des curieux les en empêchèrent. Enfin, dans la nuit du 31 juillet au 1er août, réussissant à tromper toute surveillance, ils creusèrent tant bien que mal dans le sable et non loin de la rive, une fosse où ils déposèrent en toute hâte les dépouilles vénérées de leur Père qu'ils enveloppèrent d'une simple natte.

Le P. Baudounet, resté à Tjyen-tjyou, ayant appris le meurtre de son confrère, envoya, le 4 août, au gouverneur de Kong-tjyou le télégramme suivant :

« Le P. Jozeau a été tué sur le bord du fleuve : pour quelle raison ? Qu'est devenu son cadavre? »

Baudounet, missionnaire français. »

Celui-ci envoya ses gens pour procéder à l'enterrement du missionnaire. Trouvant le Père déjà enseveli, ils se contentèrent d'enterrer le domestique.

Le gouverneur répondit, le 5, par l'étrange dépêche que voici :

« On dit que quand les soldats chinois ont passé le fleuve, ils ont exécuté un Japonais et que son corps a été enterré par les soins d'un mandarin local.

« Gouverneur de Kong-tjyou. »

C'est là un mensonge administratif dont Coréens et Chinois sont coutumiers. Personne d'ailleurs n'a pu se méprendre et ne s'est mépris sur la nationalité et la qualité du P. Jozeau. Le bruit de sa mort se répandit dans tout le pays comme une traînée de poudre et les chrétiens, même très éloignés, en ont su la première nouvelle par la rumeur publique.

Sans parler de la perte inappréciable pour nous d'un missionnaire tel que le P. Jozeau, je puis dire que sa mort a été pour la mission, le plus grand de tous les malheurs. Les Tong-hak, qui, jusque-là, n'avaient pas osé porter la main sur les missionnaires, se mirent à les poursuivre comme des bêtes fauves recherchent une proie. Pour éviter de tomber sous leurs coups, les deux Pères Baudounet et Villemot ont dû se réfugier dans les cavernes des montagnes où ils ont passé quinze jours et autant de nuits. Quant aux chrétiens, s'ils avaient déjà beaucoup souffert, il est vrai de dire qu'à partir de ce moment, leur position devint absolument intolérable. Dans les deux provinces de Tjyen-la et de Tchyoung-tchyeng, il n'est peut-être pas un seul village chrétien qui n'ait été pillé et saccagé. Les habitants sont tous en fuite, à ce point qu'on se demande avec douleur aujourd'hui s'il restera des survivants de ces onze mille chrétiens.

Je note aussi que les soldats chinois et un général à leur tête, n'ont pas craint de tremper leurs mains dans le sang d'un missionnaire français, quelques jours seulement après que la mission française de Séoul avait donné abri et refuge, au moment du danger, au secrétaire de la légation chinoise, deux jours après que la canonnière française le *Lion* ayant à son bord ce même secrétaire, avait arraché à une mort certaine une cinquantaine de soldats chinois naufragés du *Kao-cheng*.

LE SACERDOCE

SON EXCELLENCE, SES OBLIGATIONS, SES DROITS, SES PRIVILÈGES (1)

Sous ce titre, le R. P. Berthier, missionnaire de la Salette, déjà connu par de nombreux et excellents travaux, publie un livre de lecture et de méditation pour les prêtres et les séminaristes auquel certainement feront bon accueil ceux auxquels il est destiné. Nous ne saurions mieux indiquer la valeur et l'utilité de ce nouvel ouvrage qu'en reproduisant l'approbation donnée par Mgr Mussel, le regretté vicaire général de Mgr Fava :

Le Sacerdoce, son excellence, ses obligations, ses droits, ses privilèges. Depuis saint Chrysostome jusqu'à nos jours, que de livres ont été écrits sur ce grand sujet ! Le P. Berthier a entrepris de les condenser dans un seul volume, commode à porter et pouvant servir à la fois de livre de lecture et de méditation pour ses confrères.

Dans la première partie du livre, l'auteur fait voir la source du sacerdoce dans le Prêtre éternel Jésus-Christ; puis il parle successivement de la préparation éloignée au sacerdoce qui se fait dans la famille, dans les écoles presbytérales et au petit séminaire, de la préparation prochaine, au grand séminaire, par la réception des divers ordres, dont il traite avec une précision parfaitement théologique; enfin du sacerdoce lui-même, de la grâce sublime de l'ordination, du caractère qu'elle imprime, de la dignité à laquelle elle élève, des pouvoirs merveilleux qu'elle confère, de la mission sociale du prêtre.

Dans la seconde partie, l'auteur traite des devoirs, des droits et des privilèges du prêtre. D'abord de la sainteté qu'exige le sacerdoce, des obstacles à surmonter et des moyens à prendre pour la conserver et l'augmenter; puis de la science ecclésiastique requise pour exercer avec fruit le saint ministère. Il passe ensuite aux lois de l'Eglise qui règlent la vie des clercs, leur interdisent certaines occupations séculières et certains jeux qui ne conviennent pas à leur état, et leur prescrivent certaines œuvres saintes. Viennent ensuite les bénéfices ecclésiastiques et les devoirs qu'ils imposent à ceux qui les confèrent et à ceux qui les possèdent; enfin les obligations qui naissent des fonctions que les ecclésiastiques exercent à raison de leur charge d'évêques, de chanoines, de curés, de coadjuteurs, d'aumôniers, de vicaires.

Après les devoirs, l'auteur expose les droits et les privilèges.

Il invoque tour à tour les Pères, les théologiens, les canonistes. Il a su mêler à leurs enseignements les exemples les plus frappants des prêtres qui se sont sanctifiés dans le ministère pastoral, ce qui donne à son livre un intérêt particulier.

Les détails les plus pratiques abondent aussi dans ce livre, fruit d'une longue expérience aussi bien que de sérieuses études. Nous l'approuvons donc de tout cœur, et notre vœu le plus sincère est qu'il devienne le manuel des séminaristes et des prêtres.

F. MUSSEL, *v. g.*
prélat de Sa Sainteté.

Grenoble, le 15 mai 1894.

A travers les Revues

Lourdes

M l'abbé Delfour, dont nous avons signalé, il y a quelque temps, l'étude si fine et si littéraire sur Mme Arvède Barine, a publié dans le dernier numéro de l'*Université Catholique* une magistrale critique du *Lourdes* de M. Emile Zola.

Il y a seulement quinze ans, personne parmi les incrédules n'eût songé à établir une thèse contre Lourdes, le dédain suffisait. Aujourd'hui, les esprits forts sentent le besoin de prouver aux autres et de se prouver à eux-mêmes la non-authenticité des miracles, soit que les faits aient pris plus d'importance dans l'opinion générale, soit que la science ait appris à parler sur un ton plus modeste. Par son nouveau roman, M. Zola atteste cet état de choses avec éclat; il était bon de le constater. La thèse qu'il soutient peut se réduire à ceci : tous les faits dits miraculeux qui se passent à Lourdes s'expliquent naturellement, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'intervention directe de la puissance divine.

. . . .

M. Zola a peur d'avoir fait trop de concessions aux croyants, et bien vite, par l'intermédiaire de son triste abbé Pierre, il développe l'antithèse rationaliste. Seulement il émet une opinion qui me paraît grosse de conséquences : « Et de tout cela sortait, évidente, l'impossibilité de prouver que le miracle était ou n'était pas. » Ainsi donc les rationalistes se déclarent impuissants à prouver la non-existence du miracle. Mais c'est très grave cela. Ces hommes qui ont confiance en leur raison, qui croient à la science, qui basent toutes leurs certitudes sur l'observation physique et l'expérience, qui vantent les progrès de la chirurgie et d'une certaine école de médecine, qui ont toute permission pour vérifier les dires des pèlerins, ces hommes se reconnaissent incapables de prouver que le miracle n'est pas. Ils sont même si peu sûrs de leur étrange opinion, qu'ils se réservent une porte de sortie : ils opposent donc une réfutation générale et anticipée à tous les cas étonnants qui pourraient se produire : « Dès ce moment, ajoute M. Zola, le miracle ne devenait-il pas une réalité pour le plus grand nombre, pour tous ceux qui souffraient et qui avaient besoin d'espoir ? »

Mais alors où gît, je vous prie, la supériorité de la science, ou plutôt de votre science, sur la foi ? Ceux qui croient ont, d'après vous, autant de chances d'être dans le vrai que le plus rigoureux positiviste, et ils gardent une fenêtre ouverte sur l'infini; ils trouvent dans la prière une consolation et une force, ils font acte de très sage humilité, ils communient avec les humbles à l'amour divin, et ils peuvent bénéficier d'un miracle.

Afin de donner plus de piquant à ses récits, M. Zola a choisi pour héros un prêtre qui n'a pas la foi, l'abbé Pierre Froment. Il nous donne cet ecclésiastique comme un intellectuel. Mais à en juger par ce portrait, il ne semble pas que M. Zola se fasse une idée très nette de l'intellectuel. M. Pierre Froment ne doute pas seulement des miracles de Lourdes, il ne croit à rien, il est radicalement rationaliste.

Or, il va à Lourdes chercher des preuves de la divinité de la religion. Cette conception a quelque chose d'enfantin. M. Zola est persuadé que la grande preuve que les chrétiens aient à faire valoir en faveur de la divinité de la religion réside dans l'histoire miraculeuse de Lourdes. Certes, cette histoire a son importance, mais elle n'est pas encore entrée dans l'apologétique classique. M. Zola confond deux choses d'une très inégale importance, le doute partiel sur Lourdes et le doute général qui englobe toutes les vérités religieuses. Si son abbé Pierre Froment n'était pas un ignorant et un penseur médiocre; jamais il ne ferait dépendre sa foi de la constatation d'un miracle. Quand un prêtre instruit « voit ces difficultés auxquelles succombent les esprits forts! » il a recours pour se prémunir contre le doute aux Prophètes, aux évangiles, à saint Paul, à saint Augustin, à Bossuet ou à d'autres grands maîtres, puis il prie humblement ce Dieu de vérité qu'invoquait Mabillon sur son lit de mort. Cette méthode est plus sûre, plus facile, plus scientifique qu'une enquête médicale sur Lourdes. Du reste, le prêtre dont nous parlons ne se privera pas de faire un pèlerinage à la grotte, mais il aura d'autres pensées et d'autres sentiments que l'abbé de M. Zola. Voir un miracle bien authentique est chose enviable assurément, mais un prêtre s'appliquera de préférence à se mettre à l'unisson de toutes les belles et nobles âmes qui viennent de tous les points du monde chercher au pied de Marie Immaculée la lumière, la paix, la force qui est nécessaire pour les luttes obscures et douloureuses de la vie chrétienne.

On peut demander enfin à M. Zola s'il connaît bien le clergé. Il juge les ecclésiastiques à leur taille, à leur état de santé, à leur extérieur; il en a vu de grands et de petits, de gras et de maigres; quelques-uns portaient un costume négligé; d'autres se faisaient remarquer par leur élégance. Voilà qui nous renseigne exactement sur la valeur du clergé contemporain. Si nous résumons les indications psychologiques fournies par M. Zola, nous n'avons pas à lui témoigner une bien grande reconnaissance. Chez quelques-uns de ses types ecclésiastiques, l'égoïsme le dispute à l'imbécillité; d'autres, comme l'abbé des Hermoises, représentent le dernier degré de l'abjection; les curés de campagne qui viennent à Lourdes par piété sont à peine indiqués à côté des prêtres qui, d'après M. Zola, font leur pèlerinage par pure politique; les religieux ont à se partager quelques éloges d'un goût douteux et une quantité considérable d'injures. Seuls, les prêtres incrédules donnent l'exemple de toutes les vertus.

Qu'a donc fait le clergé de France à M. Zola? Les journaux nous ont assez dit l'accueil sympatique, trop sympathique qu'il reçut à Lourdes. L'auteur des *Rougon-Macquart* a répondu à ces procédés par une galerie de portraits digne du fameux Courbet.

Jamais peut-être l'Eglise de France n'a été attaquée avec autant de perfidie. M. Zola s'est introduit dans le sanctuaire avec un air bénin, il a marché, dit-on, derrière le Saint-Sacrement, à côté des brancardiers, aux yeux des dévotes qui le croyaient converti, et tout cela pour prendre les croquis qui ont servi à ses caricatures.

Une telle conduite n'est pas d'un homme scrupuleux, et elle contraste avec les airs d'impartialité que se donne M. Zola. Le seul prêtre vraiment digne de sympathie qui s'offre à nous, a quelque chose d'effacé. Le frère Isidore, qui a contracté en Afrique une maladie incurable, vient expirer devant la grotte.

Croyez-vous que M. Zola cherche à scruter la profondeur de son dévouement, à pénétrer dans ses rêves mystiques, à nous décrire ses luttes, ses regrets, ses alternatives d'espoir et de découragement. Il n'a garde. De cet héroïque et jeune missionnaire, il ne voit guère que le teint jaunâtre, le regard fixe, les traits grossiers un instant illuminés par la foi. Le tableau n'est pas à dédaigner, nous en verrons tout à l'heure le beau côté, mais nous avions le droit de demander davantage. En revanche, la prétendue science de l'abbé Pierre Froment, son amour, ses mérites occupent un très grand nombre de pages. L'âme du prêtre tombé au doute est fouillée dans tous les sens, étalée, embellie. La psychologie du jeune martyr victime volontaire de sa foi et aussi de son patriotisme, ne l'oublions pas, M. Zola — c'est peut-être son excuse — l'ignore profondément. D'ailleurs le portrait de l'abbé Pierre Froment, même au point de vue rationaliste, laisse beaucoup à désirer.

J'imagine que si M. Renan vivait encore, il ne manquerait pas de railler M. Zola; il lui dirait : Vous faites de votre héros une sorte de sacristain automate; vous lui prêtez des arguments théologiques empruntés au répertoire des commis-voyageurs et vous n'établissez pas nettement sa situation. Sans doute il refuse tout avancement, mais cette détermination, vous l'expliquez par des motifs d'un ordre peu élevé. Vous auriez dû tout au moins prêter à l'abbé Pierre un profond sentiment religieux, en faire un conseiller, un directeur d'âmes, cherchant la vérité morale sous le symbole. Je ne vois dans votre livre qu'un spectateur passif, indifférent à tout ce qui est supra-sensible.

M. l'abbé Delfour arrive à la thèse médicale qui constitue le fond du roman, et à la façon qui veut être ingénieuse et qui n'est que grossière dont Emile Zola a cherché à expliquer Bernadette :

.... les paroles de la sainte Vierge dépassent de beaucoup l'esprit d'une pastourelle; M. Zola n'a pas remarqué leur beauté ni leur intonation céleste. Pesez tous les mots; ils sont inattaquables, ils sont nécessaires, ils constituent un tout merveilleux. Une enfant hallucinée n'était pas capable de les trouver d'abord, puis, de se borner ainsi; elle eût développé, embelli, gâté les simples et grandes et théologiques déclarations de Marie Immaculée.

Les silences et les sourires de l'Apparition commentent merveilleusement ses paroles et ajoutent à leur caractère d'authenticité. Quand Bernadette pose des questions par trop naïves, l'Immaculée ne répond pas. Il y a plus : si Bernadette n'eût pas été inspirée du ciel, elle aurait eu pour ainsi dire, un don de seconde vue, un don de prophétie vraiment prodigieux. Elle demandait une église; sur le rocher de Massabielle se dresse une basilique éclatante de blancheur; elle voulait des pèlerinages, chacun sait comment son vœu a été exaucé; elle découvrit une source à laquelle sont venus se laver les représentants de toutes les nations. Quel génie politique avait donc Bernadette ou même, comme le prétendent les aigrefins, l'inspirateur de Bernadette? Elle a demandé ou prédit tout ce qui est arrivé, et tout cela contre les règles les plus élémentaires de la vraisemblance. Dernière particularité dont M. Zola est ému plus qu'il ne veut le paraître : la sainte Vierge emploie la formule la plus abstraite qui puisse se trouver : « Je suis, dit-elle, l'Immaculée-Conception. » Je regrette de n'avoir pas étudié la question de savoir si le mot Immaculée-Conception, au sens abstrait du mot, au sens où l'employait Bernadette, était usité, à cette époque, dans la chrétienté et particulièrement dans les paroisses pyrénéennes. *A priori*, le fait paraît peu probable. Lorsqu'un orateur chrétien s'efforce d'expliquer et de vulgariser un dogme, il n'emploie pas d'ordinaire les mots abstraits. Mais enfin, admettons que Bernadette ait entendu plusieurs fois une formule théologique équivalente à la parole célèbre : « Je suis l'Immaculée-Conception ». Il n'est pas du tout naturel que son esprit se soit attaché de préférence à une expression qu'elle ne comprenait pas intégralement, difficile à retenir, plus difficile encore à intercaler à propos de son miraculeux récit. Une enfant ne sachant pas lire aurait évité ce mot.

Reste la fâcheuse et dernière hypothèse devant laquelle recule M. Zola, non sans avoir préalablement hésité, l'hypothèse d'un prêtre soufflant un rôle à une inconsciente. Mais ce prêtre n'était pas M. Peyramale, puisqu'il ne connaissait pas Bernadette. M. Zola n'ose pas attribuer explicitement à M. l'abbé Ader ce rôle de magnétiseur à distance, mais il en a un grand désir. Est-ce que l'abbé Ader aurait eu la maladresse d'insinuer à une ignorante qu'il n'allait plus revoir des mots savants dans l'explication desquels elle courait risque de s'embrouiller? Non, il n'est pas admissible que Bernadette ait fait d'elle-même un choix parmi les paroles des prêtres, il l'est encore moins qu'elle ait récité une leçon apprise.

Désireux de tout savoir et soucieux de donner à son œuvre toutes sortes d'agréments, M. Zola n'a pas craint de colliger tous les commérages qui courent les rues et les boutiques de Lourdes. Il a consulté les cochers, il a interrogé les coiffeurs, il a fait jaser les sous-sacristains. Je ne crois pas qu'un homme ait jamais manqué aussi gravement de tact. La grotte est-elle, oui ou non, un centre de rénovation religieuse, une source d'émotions saintes et pures ? M. Zola ne peut pas ne pas dire oui. Dès lors il devait avoir la délicatesse de taire ou d'indiquer d'un trait rapide les petites et, s'il y en a, les grosses misères inhérentes à toute agglomération humaine. Qu'importe aux pèlerins, qu'importe à tous les hommes assoiffés de prière et de surnaturel, qu'importe même aux intellectuels, aux sceptiques, aux incrédules militants, que des hôteliers fassent fortune à Lourdes ? M. Zola est auto-suggestionné par la question des gros sous. Au fond, c'est ce qui l'intéresse le plus à Londres.

. . . .

Après cela, il ne m'en coûte pas d'avouer que *Lourdes* renferme quelques belles pages. Il n'est peut-être pas aussi sûr qu'on le pense dans certains milieux que les 116 pages consacrées au fameux train blanc aient une allure d'épopée. Il y a dans ce curieux prologue de l'animation, un intérêt soutenu, de la vie et du bruit, un peu comme dans les batailles homériques. Les roues tournent — on nous le dit sans exagération plus de vingt fois, — les wagons gémissent, les locomotives font entendre des coups de sifflets stridents, les bagages s'agitent dans les filets à chaque secousse. Que de coups de lacet ! que de roulis! quel bruit de ferraille! Quand on arrive au bout de ces 116 pages, on éprouve une sorte d'accablement, comme un voyageur qui a subi 22 heures d'express, par une chaleur torride. C'est, à n'en pas douter, de la fatigue; je me demande jusqu'à quel point ces descriptions appartiennent au grand art. On dirait plutôt une sorte d'harmonie imitative renouvelée de Delille et adaptée au goût réaliste.

Les processions n'ont pas, ce semble, très bien inspiré M. Zola. Il a vu des bougies innombrables, il a entendu les refrains des cantiques; il a noté quelques extravagances; le sentiment des pèlerins lui échappe. Il se figure que tous les croyants viennent demander la santé à Notre-Dame de Lourdes. Il n'a pas même, par exemple, l'idée qu'ils puissent solliciter des lumières plus grandes, des conversions ou la force d'accomplir des sacrifices héroïques. A côté de lui cependant priaient ou pleuraient des mères de soldats, des jeunes filles qui se préparaient à prendre la cornette, de jeunes marins qui confiaient leur avenir à la sainte Vierge, des polytechniciens reconnaissants, de pauvres ouvrières. M. Zola n'a perçu qu'une masse humaine pitoyable examinée d'un peu près, produisant de loin des effets d'harmonie et de lumière. Cette description manque d'âme.

Il m'a été donné cette année de suivre à Lourdes les offices de l'Assomption. A l'heure des vêpres, des groupes compacts de pèlerins priaient devant la grotte, une foule énorme remplissait la grande église du rosaire; les représentants de toutes les classes de la société et de tous les pays, une famille royale dépossédée chantaient sur un ton très suppliant, d'une douceur singulière, l'hymne virginale qui depuis des siècles berce les douleurs et les joies des chrétiens :

Mala nostra pelle,
Bona cuncta posce.

Puis, toujours à l'unisson, les rois vaincus et le peuple, fier de sa force disaient le verset du *Magnificat* : Le Seigneur a renversé les puissants et exalté les humbles. Au même instant, dans la basilique, Mgr Keane, ancien évêque de Richmond, recteur de l'Université catholique de Washington, prononçait devant une centaine de pèlerins américains un discours à la fois très moderne et très théologique. Il montrait comment le culte de l'Immaculée Conception répond à tous les besoins intellectuels et moraux du siècle. La cérémonie se termina par le cantique anglo-saxon qu'au congrès de Chicago 4,000 représentants de la chrétienté chantèrent en chœur.

Nearer, My God, to thee

Plus près de toi, ô mon Dieu, toujours plus près [de toi.

Tel est le vrai symbolisme de Lourdes. Pauvres et riches, savants et ignorants, faibles et forts, ceux qui incarnent le passé et ceux qui représentent l'avenir, tous à Lourdes se sentent plus près de Dieu. L'humanité voit s'ouvrir devant elle un chemin qui monte jusqu'au ciel.

There let the way appear steps unto heaven.

(1) *Le Sacerdoce, son excellence, ses obligations ses droits et ses privilèges;* in-16 de plus de 100 pages; s'adresser à l'auteur à la Salette, par Corps (Isère).

LA QUESTION OUVRIÈRE

A PARIS

Les retraites ouvrières. — M. Poincaré, ministre des finances, a été entendu hier par la commission du budget à laquelle il a communiqué la décision prise dans la matinée par le conseil des ministres. Il s'agissait de donner l'opinion du gouvernement sur la demande faite par la commission parlementaire de prévoyance et tendant à inscrire au budget de 1895 un crédit de 2 millions pour élever les retraites ouvrières existant déjà, à condition qu'elles soient inférieures à 360 fr. et que les retraités aient 70 ans d'âge.

M. Poincarré a déclaré qu'il acceptait la proposition, mais, il a ajouté qu'il faisait toutes ses réserves sur les conséquences financières du projet de loi générale que prépare la Commission de prévoyance pour l'institution d'une caisse de retraites ouvrières.

La Commission du budget a finalement voté le crédit de 2 millions pour les retraites ouvrières en 1895.

EN PROVINCE

Amiens. — M. Léon Say a fait hier à la Société industrielle, une conférence sur le socialisme d'Etat, imaginé, dit-il, pour combattre le socialisme dogmatique et révolutionnaire. Il a terminé en ces termes :

Il faut respecter le libre exercice des facultés humaines et ne faire intervenir l'Etat que lorsque la nécessité en est absolument démontrée et sous la réserve de ne jamais briser ni même affaiblir le ressort de l'énergie individuelle.

Pour la solution des questions sociales, la loi ne doit jamais agir seule et sans le secours de l'initiative individuelle et des lois morales. La loi toute seule sera toujours trop faible.

C'est donc dans l'action morale que je cherche le plus fort de mes points d'appui, et c'est à remplir leur devoir social que je convie, avant tout, mes concitoyens, mes voisins et mes amis.

Le Mans. — De nouveaux incidents viennent de se produire à la manufacture des tabacs du Mans.

Depuis trois jours, les ouvrières du paquetage hydraulique avaient inauguré une grève d'un nouveau genre. Elles entraient dans les ateliers aux heures réglementaires, y restaient toute la journée, mais gardaient les bras croisés et refusaient absolument de travailler.

Hier matin, le directeur s'est présenté et a donné lecture d'une dépêche ministérielle ordonnant l'expulsion des ouvrières qui refuseraient de reprendre le travail. Toutes refusèrent. Aussitôt de nombreux agents, conduits par le commissaire central, pénétrèrent dans l'atelier et expulsèrent les grévistes, qui n'opposèrent aucune résistance.

La dépêche ministérielle porte que les grévistes qui n'auront pas fait leur soumission avant mardi seront rayées du contrôle.

L'agitation est vive dans tout le personnel de la manufacture. Hier soir, les ouvriers et ouvrières ont tenu une grande réunion.

Tous se sont déclarés solidaires de leurs camarades en grève et ils ont voté 10 0/0 de retenue sur tous les salaires pour venir en aide aux grévistes. Les esprits sont très surexcités.

LES ANARCHISTES

EN PROVINCE

Lille. — Un anarchiste de Roubaix, nommé Bury, arrêté en octobre dernier à Tourcoing, à la suite d'un discours préconisant le vol et le pillage, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Lille, à treize mois de prison et à la relégation.

Rive-de-Gier. — Des perquisitions ont été faites hier soir par la police chez plusieurs révolutionnaires et anarchistes soupçonnés d'être les auteurs d'un placard excitant à la révolte les ouvriers métallurgistes. Les résultats de ces perquisitions sont encore inconnus.

LA GUERRE EN CORÉE

Chemulpo, le 10 novembre.

Kinhakai, qui avait été élevé, grâce à l'influence japonaise, au poste de vice-président du Conseil d'Etat de Corée, a été assassiné le 30 octobre.

L'hostilité à l'égard des Japonais est très vive; on a dû, pour ce motif, renvoyer 50 soldats japonais à Séoul. De plus, de nouvelles troupes joponaises ont été débarquées au sud de Séoul, dans le but d'amener la soumission des Tongaks, dont un millier environ occupent ce district.

Hiroshima, 10 novembre.

Le conseil de cabinet tenu aujourd'hui a étudié plusieurs importantes questions intérieures et extérieures.

Aucune nouvelle officielle n'a été reçue confirmant l'occupation de Port-Arthur, mais on pense cependant que le général Oyama a pris possession de cette ville.

La ligne télégraphique chinoise, entre Port-Arthur et Tien-Tsin, a été coupée par les Japonais.

ALEXANDRE III ET NICOLAS II

En Russie

Le train emportant la dépouille mortelle de l'empereur Alexandre III a poursuivi hier sa course à travers la Russie.

Partout sur son passage les populations désolées ont manifesté la douleur que leur fait éprouver la perte de leur souverain. Suivant le programme, le train funéraire s'est arrêté à Simferopol, à Pawlograd, au cloître de Spassow et à Karkow. Des messes des morts ont été célébrées dans toutes ces localités.

Au cloître de Spassow, la cérémonie a été particulièrement touchante.

Ce cloître est construit sur l'emplacement où eut lieu l'attentat de Borki.

Le clergé du cloître a dit une messe près du cercueil, en présence de l'empereur. On a déposé un grand nombre de couronnes

Les insignes impériaux, conservés au Palais d'hiver, à Saint-Pétersbourg, viennent d'être portés en grande pompe à la gare Nicolas pour être envoyés à Moscou, où ils serviront aux cérémonies funèbres.

Les insignes étaient portés sur des coussins par des fonctionnaires en grande tenue dans des voitures de gala toutes dorées, traînées par six chevaux.

Des gardes d'honneur au palais et à la gare ont présenté partout les armes sur le passage du cortège.

A Moscou.

L'arrivée de la dépouille mortelle du tsar pour le 11 novembre, à 10 heures du matin, a été annoncée, sur les principales places et dans les principales rues de Moscou, par des hérauts accompagnés des secrétaires du Sénat en grand deuil, escortés d'un escadron de cavalerie et de quatre trompettes.

La plupart des fenêtres des maisons privées et des hôtels qui se trouvent sur le passage du cortège sont louées à des prix élevés.

La distance que devra parcourir le cortège, de la gare à la cathédrale des Archanges au Kremlin, est d'environ quatre verstes.

En France

D'après un nouvel avis officiel communiqué à l'ambassadeur de la République française à Saint-Pétersbourg par le gouvernement impérial, la cérémonie des funérailles de l'empereur Alexandre III est de nouveau fixée au 20 ou 21 de ce mois.

Les couronnes pourront donc être déposées au ministère des affaires étrangères jusqu'à la date primitivement indiquée, c'est-à-dire mercredi 14 courant, avant midi, dernier délai.

Il est toutefois désirable que celles qui seront prêtes avant cette date soient remises immédiatement afin d'éviter tout encombrement.

ETRANGER

AFRIQUE ALLEMANDE

Berlin, 10 novembre.

On télégraphie de Dar-es-Salaam, le 9 novembre :

« La compagnie de Tabora a remporté, le 13 octobre, à Konko, une victoire sur les Ouahéhé, qui essayaient de s'échapper dans la direction du Nord pour éviter les colonnes principales des troupes allemandes qui s'avançaient contre eux.

« Le lieutenant Boehmer a été tué. Le capitaine Hermann, le lieutenant Hatliersch, le docteur Preuss et le caporal Richter ont été blessés.

« Le lieutenant Hatliersch est mort de la dyssentrie à Muabélé. Konko est situé au Nord, sur la route des caravanes allant de Tabora à la côte. »

ALLEMAGNE

Berlin, 10 novembre.

Le *Moniteur de l'Empire* annonce que l'empereur a accepté la démission de M. de Heyden, ministre de l'agriculture en Prusse, et lui a conféré les insignes de l'ordre de l'Aigle Rouge avec la couronne de chêne, M. de Hammerstein-Lorten, directeur de l'administratron de la province de Hanôvre, est nommé ministre de l'agriculture.

Les bruits relatifs à la retraite de M. Bœtticher, secrétaire d'Etat à l'office de l'intérieur de l'empire, sont démentis.

BULGARIE

Sofia, 10 novembre.

La Chambre a décidé que le récent discours de M. Stoilow sur la politique du gouvernement sera imprimé aux frais de l'Etat et affiché dans toutes les communes de Bulgarie.

GRÈCE

Athènes, 10 novembre.

Les députés ministériels arrivent nombreux. On espère atteindre le *quorum* mercredi. M. Delyannis a mis comme condition à une entente la dissolution de la Chambre, qu'il provoquera au besoin par la démission collective des députés de l'opposition. M. Ralli, chef d'un groupe de l'opposition, repousse cette solution comme constituant un empiètement sur les privilèges de la couronne.

Athènes, 10 novembre.

Un mandat d'amener a été lancé contre M. Nolas, maire d'Athènes, pour n'avoir pas versé au Trésor la part de dépenses afférente à la municipalité pour les écoles d'enseignement primaire de la capitale.

Le maire a donné sa démission en adressant au préfet une violente protestation.

On prétend que l'Etat doit un million à la municipalité.

Le gouvernement prononcera la révocation du maire.

ITALIE

Le prince de Naples a reçu aujourd'hui, à Florence, le corps consulaire.

Le *Diritto* croit probable une entrevue prochaine entre M. Crispi et le chancelier de Hohenlohe.

Ce soir a lieu un banquet en l'honneur de M. Zolla, sur l'initiative de l'association de la presse.

Rome, 10 novembre.

M. Crispi est complètement rétabli de sa légère indisposition.

Il a passé la journée au ministère de l'intérieur.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Récits de guerre : Combats de l'armée du Rhin (1870), par L. Yver, grand in-8, orné de 27 gravures ; Paris, Firmin-Didot.

Sous ce titre, M. L. Yver a réuni vingt-sept épisodes de la première partie de la campagne de 1870. Ces épisodes sont généralement bien choisis et bien racontés. Le premier récit se rapporte à la bataille de Wissembourg ; c'est la défense de Wissembourg par le 2e bataillon du 74e de ligne ; puis viennent de nombreux incidents des deux batailles du 6 août, celles de Spickeren et de Reischoffen ; naturellement, M. Yver ne pouvait oublier les cuirassiers du général Michel. Nous sommes ensuite transporté sous les murs de Metz ; à Rézonville, c'est la mort du colonel Cousin et du général Brauer ; à Saint Privas, c'est notamment l'affaire du 94e de ligne à Sainte-Marie-aux-Chênes qui a illustré le nom du général de Geslin. M. Yver termine par la marche de Mac-Mahon sur Montmédy, et nous donne le récit émouvant de la mort du général Margueritte, dans ces charges de Floing, inutiles comme celles de Reischoffen et non moins glorieuses.

L'auteur n'a pas essayé d'établir entre ces divers récits un lien nécessairement artificiel ; il n'y a d'autre rapport entre les épisodes que la communauté de l'héroïsme chez les officiers et les soldats, de la pratique des vertus militaires, du dévouement au drapeau qui représente la France. Cela suffit bien.

Ce livre, d'une belle exécution et bien illustré, constitue pour les jeunes gens, futurs soldats, une excellente publication.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 novembre 1894

Présidence de M. Clausel de Coussergues, vice-président.

L'AFFAIRE DE CEMPUIS

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations :

1° De M. Lavy, relative à l'affaire de Cempuis ;

2° de M. Chassaing, sur l'attitude du Gouvernement vis-à-vis du Conseil général de la Seine à l'occasion de l'affaire de Cempuis.

M. Lavy. — La Chambre connaît la nature et l'origine des attaques dirigées contre Cempuis et contre son directeur.

Une protestation isolée se produisit le 25 février 1893. Elle n'eut point de résultat. Les hostilités ne recommencèrent que treize mois plus tard... par une série d'articles dans la *Libre Parole* de mars à avril 1894.

Le Conseil général de la Seine, à cette époque, n'attachait pas grande importance à ces attaques ; car, sous la signature Valsenard se cachait un ancien conseiller général de la Seine qui avait un frère, l'abbé Oléïn, vicaire général de Saint-Denis.

M. le préfet de la Seine, bien qu'il eût été saisi d'une plainte, n'avait accordé aucun crédit à ces accusations.

Le Conseil général de la Seine se prononça également dans ce sens et, dans le débat qui eut lieu devant cette assemblée, M. le préfet de la Seine crut devoir couvrir le directeur de Cempuis et mettre en demeure un conseiller général conservateur, qui l'attaquait, de justifier ses accusations.

Puis, lorsque le préfet de la Seine quitte Paris, on voit les attaques recommencer dans le même journal, le 11 août, le 23, le 28 et le 29 ; elles n'ont pas cessé depuis.

Le Gouvernement s'émut de ces accusations et envoya sur les lieux, comme c'était son droit, des inspecteurs : M. Jacoulet, Mlle Brès et M. Pissard. Ils passèrent deux jours à Cempuis et quelques heures à Mers.

Le 28 août, dans la soirée, les inspecteurs étaient de retour ; le 30, M. Robin était révoqué.

L'orateur déclare qu'il veut interpeller le gouvernement sur ces faits, après une enquête sérieuse et qui a duré cinq semaines.

Il retrace l'historique de l'orphelinat de Cempuis, fondé par M. Prévost, et légué par lui, en 1875, au département de la Seine.

En 1878, M. Aristide Rey fit un rapport sur le régime de l'orphelinat :

A la suite de ce rapport, il fut convenu que le plan d'études proposé par M. Robin, déjà installé à Cempuis, et dont le rapporteur faisait l'éloge, était approuvé par le Conseil, comme il l'avait été par la commission de patronage.

Par arrêté du 30 décembre 1882, la composition de la commission est ainsi fixée : MM. Rey, Rousselle, Thulie, Darlot, Pretet, élus par le Conseil général, et MM. Salicis, Buisson, Masqueray, Roux et Garnier, nommés par le préfet de la Seine.

Voilà quelle est l'organisation de l'orphelinat de Cempuis.

Le Conseil général établit et vote le budget, le préfet administre ; le Conseil général et le préfet désignent les membres de la commission de surveillance.

La commission administrative exerce son rôle dans la présentation du directeur, dans le choix du personnel, elle prend part aux examens d'admission des enfants.

Cette commission qui a été appelée à émettre son sentiment quand le premier directeur, M. Robin, a été nommé, a-t-elle été consultée quand il s'est agi de le révoquer ? On n'a pris ni son avis, ni celui du Conseil général, ni même, je pourrais dire, celui du préfet de la Seine.

C'était, dit M. Lavy, méconnaître les droits du Conseil général et de la commission de surveillance.

On a d'ailleurs, ajoute-t-il, violé toutes les règles établies soit pour les orphelinats, soit pour les maisons d'enseignement.

J'aborde maintenant le fond du débat. Vous vous rappelez quelles ont été les accusations dirigées contre M. Robin et contre l'orphelinat. Les plus graves, les plus odieuses ne sont pas visées dans l'arrêté de révocation ; il semble donc les considérer comme calomnieuses. Vous me permettrez cependant d'en faire justice. [illegible] les bruits [illegible] j'aurais souhaité que ceux qui ont porté ces accusations eussent assisté [illegible] de Cempuis ; ils auraient vu avec quel [illegible] partant du [illegible].

On a accusé M. Robin de s'être compromis en se montrant indulgent pour un professeur de musique qui a passé par l'établissement.

La vérité, c'est que ce professeur à qui on n'avait à adresser que des éloges pour les qualités de son enseignement, a un jour commis des actes répréhensibles à l'égard de certaines jeunes filles. (Exclamations à droite.)

Quand le fait dont il s'agit s'est produit, ces jeunes filles, qui n'étaient évidemment pas habituées à être traitées de la sorte, allèrent trouver M. Robin qui mit le professeur à la porte et en avisa le préfet par une dépêche que j'ai là. . . . .

On a encore accusé M. Robin de montrer une haine si violente de tout sentiment religieux que ses élèves allaient jusqu'à s'attaquer à ses insignes, jusqu'à lapider les christs.

Or il y a à la porte de l'établissement un christ qui depuis quatorze ans n'a jamais eu à souffrir que des intempéries et non d'actes pareils commis par les enfants ; ils reçoivent à Cempuis un enseignement de trop haute allure pour s'amuser à de telles profanations, leur esprit libre et ouvert n'est pas capable de telles bassesses. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Toutes ces accusations émanent des ennemis irréconciliables de l'enseignement laïque. Etudions-en la source ?

Le premier dénonciateur de M. Robin, comme le montre M. Lavy, était un ancien professeur de son orphelinat, qui, avant d'y entrer, avait été condamné en Belgique pour escroqueries.

M. Porteu. — Voilà les professeurs de Cempuis.

M. le comte de Pontbriand. — Il fallait réclamer des références.

M. Lavy. — Voilà le dénonciateur de M. Robin.

Il faudrait voir maintenant sur quels faits le gouvernement s'appuie. S'agit-il de faits anciens ou de faits nouveaux !

J'en trouve un qui remonte à dix ans. M. Robin donna alors sa démission, et il la retira sur les instances de M. Buisson, de M. Marquant, du préfet de la Seine. . . . .

S'agit-il de faits qui se seraient passés entre les années 1884 et 1892. Mais, dans cette période, il est venu à Cempuis M. le directeur Napias, M. Jost, inspecteur général, Mme Kergomard, inspectrice générale, et tous trois ont fait des rapports qu'il sera intéressant de comparer à ceux qu'on va nous opposer.

On dit que M. Robin a péché dans le recrutement de son personnel.

Le préfet de la Seine a répondu par avance à ce grief, lorsqu'il a déclaré au Conseil général qu'on pouvait difficilement recruter, parmi les membres de l'enseignement primaire départemental, des hommes qui consentissent à aller s'établir dans un village aussi éloigné et à renoncer à la fois et à une position stable et à une retraite assurée...

Un autre grief a trait à l'administration intérieure de l'orphelinat. Il m'est difficile de savoir ce qu'on y blâme. Aurait-on usé des fonds d'une façon anormale ?

Mais il y a là un économe qui doit connaître les règles de la comptabilité publique. Cet économe aurait dû faire des observations à M. Robin.

S'il n'en a pas fait, pourquoi reste-t-il sous-directeur en conservant ses fonctions d'économe, quand le directeur est révoqué ?...

Les études des enfants ont-elles été au-dessous de ce qu'elles auraient dû être, leurs mœurs au-dessous de ce qu'on devait espérer ?

Pour les études, voici quels ont été les résultats.

J'apporte des documents. (Très bien ! très bien ! à gauche). Il en résulte que, depuis que M. Robin est à Cempuis, on a obtenu dans cet orphelinat :

En 1882, 2 certificats d'études primaires ; en 1884, 6 : en 1886, 8 ; en 1887, 9 ; en 1888, 13 ; en 1889, 15 : en 1890, 14 ; en 1891, 17 ; en 1892, 22 ; en 1893, 18. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

L'école de Cempuis a obtenu en 1889 une médaille d'argent.

J'ajouterai que MM. Carriot, Perret et Buisson, ont, dans un procès-verbal récent, qui date du 17 juillet dernier, reconnu que M. Robin était parvenu à constituer un outillage exceptionnel et qu'ils avaient la preuve que M. Robin et ses collaborateurs étaient des apôtres convaincus et convaincants. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Examinons maintenant la question au point de vue des mœurs. (Oui ! oui ! à l'extrême gauche.)

Il faut faire apparaître la vérité, en dépit des diffamations d'une certaine presse.

Le *Courrier de Gournay* parle, le 14 juillet 1888, d la tenue irréprochable des élèves de Cempuis.

L'interpellateur s'occupe alors du système de la coéducation des sexes qui, dit-il, est pratiquée en bien des endroits, où il donne des résultats excellents.

J'examine maintenant la question de l'enseignement moral à Cempuis.

Cet enseignement était laïque ; on n'y enseignait pas la notion de Dieu. Etait-ce le droit de M. Robin ? Oui, c'était même son devoir, car il se conformait ainsi au testament de M. Prévost. (Interruptions).

Voix diverses au centre. — Ce n'est pas exact.

M. Lavy. — Comment ! le testament ne dit-il pas que l'enseignement sera ... laïque. (Nouvelles interruptions.)

M. d'Hulst. — Alors il faut porter soutane pour croire en Dieu ? (Bruit à l'extrême gauche.)

M. Lavy. — En dehors du testament, je demande au gouvernement, puisqu'il a cru devoir s'immiscer dans la direction de l'enseignement à Cempuis, s'il entend qu'on y donne un enseignement différent de celui de nos écoles publiques ? . . . .

Il me reste à examiner un dernier grief concernant l'internationalisme de M. Robin.

Oui, M. Robin a été de l'Internationale quand elle fut créée.

Plusieurs membres à l'extrême gauche. — Comme M. Jules Simon.

M. Lavy. — Oui, comme M. Jules Simon. M. le sénateur Tolain a été un de ses fondateurs ; M. Ranc en fait partie.

Quand on a nommé M. Robin, on savait qu'il avait fait partie de l'Internationale.

Mais la personnalité de M. Robin, en dehors de Cempuis, n'a rien à faire dans ce débat. Nous n'avons à nous occuper ici que de son enseignement ; or voici quel est son programme.

« Former les cœurs, orner les cerveaux, orienter les consciences, donner à la patrie de bons et vigoureux citoyens, honnêtes, instruits, laborieux. »

Vous voyez que la note patriotique n'est pas absente de l'enseignement à Cempuis.

Il en est de même dans les morceaux que chantent les élèves de Cempuis ; je citerai notamment une poésie consacrée aux deux héros Bara et Viala, un chant sur les bataillons scolaires et un autre sur la patrie. . . . . . .

Les sentiments qu'on inspire aux enfants de Cempuis sont-ils de nature à les conduire à l'internationalisme qui constituerait l'oubli, la méconnaissance des intérêts les plus précieux du pays ? En aucune façon.

Passons à un autre. On faisait chanter aux enfants la *Marseillaise de la paix* ? Mais n'est-ce donc pas l'œuvre d'un des fondateurs la Ligue de la paix, M. Martin Paschaud, cet homme modeste et cet homme de bien, le collaborateur de MM. Frédéric Passy et Jules Simon, et n'a-t-elle pas été publiée dans l'*Almanach de la Ligue de la paix* ?

M. Jourde. — Lamartine, aussi, a fait une *Marseillaise de la Paix*.

M. Lavy. — J'en ai fini. Je rappellerai seulement encore le témoignage indigné du directeur de l'école normale de Bruxelles, qui a écrit au ministre pour protester et attester ce qu'il avait vu : et je terminerai en rappelant la protestation signée par vingt-huit personnes qui se trouvaient à Cempuis le jour où a été connue la révocation de M. Robin....

On a frappé M. Robin, mais ce n'était pas lui qui était visé. C'est une victime sacrifiée à côté du but que l'on voulait atteindre. Et ce but je veux le faire connaître.

C'est l'homme qui a été chargé d'appliquer dans ce pays la loi sur la laïcité de l'enseignement. Tous ces jours-ci, la presse réactionnaire et cléricale a indiqué que, par-dessus la tête de M. Robin, on voulait frapper M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire.

J'attends qu'on nous dise si l'on a voulu laisser de côté la loi républicaine et libérale de 1882.

M. de Baudry d'Asson. — Oh ! non, pas libérale !

M. Lavy. — Elle est libérale à nos yeux. Et ce serait le plus inattendu, le plus étrange, le plus épouvantable des spectacles, si nous voyions tout à l'heure un ministre de la République renoncer à cette part si glorieuse de l'œuvre républicaine, si nous l'entendions dire que pour obtenir certaines alliances... Je vois M. le président du conseil faire un geste de dénégation...

M. Charles Dupuy, président du conseil, — Oui, c'est une calomnie ! Vous faites un procès de tendance.

N. Lavy. — J'attends que vous nous disiez si M. Buisson, qui a été chargé de la laïcisation et qui est sur le point de la terminer ; si M. Buisson, que vise la droite, est bien sous votre sauvegarde ; si vous ne laisserez pas compromettre par ces attaques injustes la situation qu'il a à défendre. (Applaudissements à l'extrême-gauche et sur quelques bancs de la gauche).

M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique. — Il y a un point sur lequel M. Lavy et moi nous sommes d'accord : c'est la laïcisation, qu'on a mêlée à ce débat et qui n'y a rien à faire. (Très bien ! très bien ! à gauche.) Personne n'a songé à l'attaquer, et si on l'attaquait, je serais là pour la défendre. (Très bien ! très bien !)

Nous sommes attachés plus que personne à l'œuvre de laïcité à laquelle la République a attaché son nom. (Très bien ! très bien !) Mais il était habile de mêler dans ce débat la cause de M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, et celle de M. Robin. Je tiens à les séparer. (Très bien ! très bien ! au centre.)

Non, il n'est pas vrai que M. Buisson ait été l'ami intime de M. Robin, qu'il ait pris sa défense dans toutes les circonstances, et je suis obligé de dire ici qu'il n'a rien de commun avec M. Robin.

Le ministre expose alors comment il a pu révoquer M. Robin, sans violer aucune règle.

Depuis le mois de juin dernier, une campagne de presse était menée contre M. Robin et contre l'orphelinat de Cempuis. J'ordonnai une enquête, je fis appeler M. Buisson qui n'était allé à Cempuis que deux fois, avec la commission administrative.

M. Buisson me proposa la nomination de deux commissaires enquêteurs : M. Jacoulet et Mlle Brès.

Je leur donnai l'ordre de se rendre à Cempuis et de faire une enquête approfondie.

Ils y restèrent trois jours ; j'ai là le résultat de leurs investigations. A la suite de leur rapport, par délibération du conseil des ministres, la révocation de M. Robin a été décidée. Je puis donner connaissance du rapport de M. Jacoulet, un de nos inspecteurs les plus connus, un esprit droit, loyal, honnête et attaché aux idées républicaines.

Il résulte de ce rapport : « Que M. Robin n'est ni un administrateur, ni un éducateur ; que son personnel a une valeur pédagogique médiocre et une moralité suspecte. » (Bruit à gauche.)

Le rapport constate, en outre, que le contrôle de M. Robin sur ce personnel est insuffisant, qu'il est nul sur les élèves, que les idées philosophiques professées y sont nettement internationalistes, que l'enseignement donné y est sectaire et tout à fait contraire aux volontés du testateur.

Le ministre cite les faits recueillis, d'abord l'opinion à Cempuis même :

Je peux citer des noms. M. Magnier est un plombier, un brave ouvrier, dont l'honorabilité est au-dessus de tout soupçon... (Bruit à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

Permettez-moi de vous exposer des faits incontestables, qui vous éclaireront sur la personnalité de M. Robin, seul en cause ici. M. Lavy a eu tort de confondre sa cause avec celle de la coéducation et celle de l'orphelinat. Heureusement, malgré les imprudences de M. Robin, l'honorabilité des orphelins et des orphelines est au-dessus de tout soupçon. (Très bien ! très bien !)

Voici ce que dit M. Magnier : « Je suis anticlérical, je ne vais pas à la messe ; mais je jure que si j'avais des enfants, je ne les mettrais pas à Cempuis. » (Bruit à l'extrême gauche.)

Un médecin, M. Saintfucien, qui connaît Cempuis, qui y a été, dit ceci : « Les théories internationalistes de M. Robin compromettent la coéducation ; il y a un personnel de rebut, ce ne sont que des meurt-de-faim qui donnent l'enseignement. » (Exclamations à l'extrême gauche.)

M. Galipe, maire de Granvilliers, un vieux républicain de 1848 très attaché aux idées laïques et à nos lois scolaires, lève les bras quand on lui parle de Cempuis, il se montre très préoccupé des idées internationalistes de M. Robin, qui, dit-il, a tout fait pour faire exempter son fils du service militaire. (Bruit à l'extrême gauche.)

M. Robin est un homme très intelligent, très habile et d'une brutalité inouïe ; il exerçait à Cempuis et au dehors une véritable terreur (Bruit à l'extrême gauche.), et pendant longtemps personne n'a pu se rendre compte de ce qui se passait dans son établissement, car il [illegible] tout le monde par son habileté ou par sa brutalité.

Il fermait la porte aux mères qui venaient voir leurs enfants.

Mme Vert, dans une lettre, se plaint au préfet de la brutalité de M. Robin.....

Mme Lavoué, comme Mme Vert, se plaint de la brutalité de M. Robin.

Voici un autre fait. En 1891, M. Robin est accusé d'avoir violemment frappé avec sa canne des enfants de l'orphelinat. Une enquête eut lieu et voici ce qu'écrivait M. Robin, à la date du 20 octobre :

« Monsieur le préfet, il est vrai que j'ai frappé de ma canne trois enfants... » (Interruptions.)

M. Lavy. — Je vous défie de citer un autre fait en quatorze ans.

M. le ministre. — Celui-là, je pense, doit vous suffire. (Bruit à l'extrême gauche.)

M. Berteaux et autres membres. — Lisez la lettre.

M. le ministre. — « Il est vrai, écrit M. Robin, que j'ai frappé avec ma canne trois enfants. Je regrette beaucoup d'avoir violé mon principe... désormais je ne recommencerai pas. » (Interruptions et bruit à l'extrême gauche.)

M. Robin explique dans la suite de sa lettre...

Voix à l'extrême gauche. — Lisez ! lisez !

M. le ministre de l'instruction publique. — ... qu'il a frappé ces trois enfants, ce qui n'est pas une excuse, parce qu'au cours d'une promenade ils avaient commis un léger larcin.

J'arrive à la partie sur laquelle l'honorable M. Lavy a plus particulièrement insisté, le recrutement du personnel. Il savait, en effet, que M. Robin devait encourir de ce chef une très lourde responsabilité.

Il s'est, il est vrai, efforcé de démontrer que, si le personnel de Cempuis était mauvais, il n'en pouvait être autrement.

Mais vous allez voir dans quelles conditions et avec quelle légèreté impardonnable M. Robin recrutait son personnel. Ce personnel se renouvelait constamment ; pour un personnel peu considérable, nous voyons cinq cents passages en moins de dix ans ; nous constatons que des professeurs ne passaient que huit jours, quinze jours, un mois dans l'établissement. . . .

C'est ainsi qu'un nommé Vidert se présente à lui, en disant qu'il arrive de Chine, comme professeur de musique ; il joue d'un instrument à la satisfaction du directeur qui, sans autre renseignement, l'admet.

Quelques jours après, M. Robin se brouille avec lui ; on se menace, on s'invective et M. Robin est obligé de prendre son revolver pour l'expulser.

Ces scènes se passent devant les élèves et les professeurs, et huit jours après, Vidert revient à Cempuis, se promène bras dessus bras dessous avec M. Robin, puis une nouvelle brouille et Vidert disparaît.

M. Lavy a dit que Pourailly, qui a inspiré la campagne de presse contre M. Robin, est d'une moralité plus que suspecte, qu'il a été condamné pour escroquerie.

Cela est vrai, mais qui l'a introduit à Cempuis ? M. Robin qui l'y a conservé pendant quatre mois. N'avait-il pas eu le temps de se renseigner ? (Très bien ! très bien !)

Un nommé Groin entre à Cempuis de la même manière ; on ne lui demande pas qui il est, et quelque temps après il était surpris en flagrant délit d'attentat à la pudeur sur des enfants de l'orphelinat. (Exclamations et bruit.)

M. Robin a tout caché, il a couvert cet homme de son silence bienveillant. (Nouvelles exclamations.)

Un instituteur, Ardoin, arrivait des Charentes ; il écrit ingénuement à M. Robin que sa réputation est détestable, qu'on ne veut de lui nulle part, que ses anciens collègues menacent de quitter l'établissement où il entrerait ; et M. Robin lui écrit : Venez à Cempuis. (Rires) ...

A une autre époque, en 1888, on signale, du ministère de l'intérieur, que Cempuis est un refuge d'anarchistes.

L'accusation était certainement exagérée, mais dans tous les cas, il y avait à l'orphelinat un employé du nom de Guenin qui était abonné au journal du *Père Peinard* et qui a reconnu que ce journal circulait dans l'établissement. (Exclamations.)

Je continue et j'appelle l'attention de la Chambre sur le document dont je vais l'entretenir. Un nommé Machu, introduit par M. Robin dans l'orphelinat de Cempuis, s'y livre à des attentats à la pudeur sur six orphelines de moins de treize ans. (Exclamations).

M. Faberot. — Il fallait poursuivre.

M. le ministre. — M. Robin soustrait M. Machu à la justice (Nouvelles exclamations), il cache son crime, il ne le dénonce pas au parquet : il fait quelque chose de plus, que je ne qualifie pas, il lui donne un certificat de bonne vie et mœurs..... (Nouvelles exclamations sur un grand nombre de bancs. — Agitation.)... ainsi conçu :

« Le directeur de l'orphelinat Prévost n'a pas trouvé chez M. Félix Machu les qualités exigées pour l'enseignement. (Exclamations.) Toutefois il est persuadé que, par sa bonne conduite et son intelligence, M. Machu pourra occuper un autre poste dans l'industrie ou dans l'administration. » (Nouvelles exclamations.)

Cette lettre est du 23 juin 1883, postérieure aux faits qui ont motivé la condamnation prononcée ultérieurement. M. Machu ayant été dénoncé par une personne autre que M. Robin, une commission rogatoire a été délivrée pour entendre M. Robin, et il a déclaré qu'en effet il avait été avisé des faits et qu'il avait délivré ensuite le certificat dont j'ai donné lecture. (Applaudissements.)

Pour ne rien omettre, je veux encore répondre à M. Lavy en ce qui touche à l'enseignement moral et patriotique et aux tendances internationalistes de M. Robin.

M. Robin lui-même n'a pas caché qu'il était internationaliste, il était un des fondateurs de l'internationale.

Je ne lui en fais pas un reproche ; il a pu partager, avant de cruels événements, les illusions d'esprits généreux qui rêvaient de paix universelle. Avec les souvenirs douloureux que nous avons dans le cœur, presque tous, même parmi les plus avancés, ont renoncé à ce rêve. Mais en tout cas, s'il est loisible à un citoyen de professer de telles doctrines, il n'est pas loisible à un chef d'institution de les inculquer aux jeunes gens qu'il a la mission d'élever pour l'armée et pour la patrie. (Applaudissements.)

M. Robin prêche l'exemple. Quand son fils a atteint l'âge de la conscription, il n'a pas hésité à se présenter avec lui devant le maire, pour dire à ce magistrat qu'il n'entendait pas que son fils entrât dans l'armée française. (Exclamations sur un grand nombre de bancs.)

M. Rabin a dit au maire que son fils, étant né en Angleterre, ne voulait pas porter ce pantalon rouge dont nous nous honorons tous, que nous sommes tous fiers d'avoir porté. (Applaudissements.)

Son fils a excipé de sa qualité d'étranger ; le père l'a soutenu dans cette prétention ; il a envoyé lettre sur lettre au maire, au préfet, et ce n'est que forcé par la loi que le jeune homme a rejoint la caserne.

« Telles sont les raisons, avait écrit M. Robin, sur lesquelles mon fils s'appuie pour revendiquer le droit de choisir à sa majorité entre la nationalité de son père et celle du lieu de sa naissance. »

Et nous laisserions ce père inculquer aux Français dont il dirige l'éducation, l'idée qu'ils peuvent dire, au moment du tirage au sort : « Je ne veux pas être Français ! »

(Vifs applaudissements au centre, à gauche et à droite.)

M. Paul Deschanel (s'adressant à l'extrême gauche) applaudissez donc le drapeau.

M. Lavy. Oui j'applaudirai le drapeau, mais à condition que vous reconnaîtrez que M. Robin a donné sa vie à sa patrie et qu'il a eu un fils mort au service.

N. le ministre. M. Robin a eu un fils mort au service, mais il n'est malheureusement pas le seul dans ce cas, et où irions-nous, si toutes les fois qu'une famille a perdu un fils sous les drapeaux, les autres enfants refusaient d'entrer dans l'armée. (Applaudissements.)....

Je réponds, pour terminer, à une question de M. Lavy.

Le système de la coéducation est-il bon ou mauvais ? Je l'ignore. Je sais qu'il a donné de bons résultats en Amérique.

Il en a donné de bons aussi, paraît-il, en Suède et en Norvège. Par contre, on y renonce dans beaucoup de province en Allemagne, et l'on est sur le point d'y renoncer en Angleterre.

Mais cette épreuve n'a pas été faite chez nous dans des conditions décisives.

M. Robin, à cause du manque d'équilibre de son esprit, de ses exagérations, n'était pas l'homme qu'il fallait pour cela ; si l'épreuve doit se faire, c'est avec un personnel d'élite, car ce personnel aura à former l'esprit et le cœur d'orphelins, qui appartiennent à la patrie, à la République, qui ont été adoptés par elle et à qui vous devez donner toutes les garanties de savoir, de probité et d'honneur. (Vifs applaudissements répétés.)

M. Chassaing, interpellateur avec M. Lavy, déclare retirer son interpellation (Applaudissements.), tout en regrettant qu'on ait attendu si longtemps pour agir et qu'on n'ait pas consulté le conseil général.

M. Lavy retire également son interpellation, mais reproche au gouvernement de ne pas lui avoir communiqué les faits qu'il a cités, et d'avoir ainsi voulu le scandale d'un débat public.

Un ordre du jour de M. Chaudey « approuvant les déclarations du gouvernement », est voté par 451 voix contre 36.

ACADÉMIE

des Inscriptions et Belles-lettres

Séance du 9 novembre 1894

Le secrétaire perpétuel lit à l'Académie la lettre adressée par M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, à M. Lœwy, directeur de l'Institut.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la commission chargée de désigner les six candidats aux deux places vacantes d'associés étrangers.

A la reprise de la séance, M. le baron de Baye, entretient l'Académie d'un mobilier funéraire trouvé en Russie, à Kiel, et qu'il a rapporté en France ; le mobilier se compose des objets suivants : 1° de deux fibules en bronze doré ayant la forme d'une carapace de tortue ; 2° d'une paire de boucles d'oreilles en argent, 3° d'une fibule également en argent ; 4° d'un collier formé de grains en cornaline, cristal de roche, ambre, argent et verre ; 5° de pendeloques suspendues jadis à ce collier et consistant en une croix et deux monnaies semblables munies de bélières.

Ces monnaies portent le nom de Romain Ier, de Constantin IX, d'Etienne et de Constantin. Elles ont été frappées entre les années 928 et 944.

Les boucles d'oreilles, la fibule en argent, le collier et enfin la petite croix munie d'une bélière sont des parures qui se trouvent parfois dans les Kourganes slaves de l'époque païenne. Une telle sépulture découverte sur cette colline où s'établirent les Varègues-Askold, Dir, puis Olig et Igor, réunit les monuments archéologiques rappelant les trois influences ethniques, les trois grands moteurs qui devaient concourir à la formation de la Russie.

L'Académie tiendra sa séance publique annuelle, le vendredi 16 novembre, sous la présidence de M. Paul Meyer.

La séance commencera à une heure, on ouvrira les portes à midi.

Voici l'ordre des lectures :

1° Discours de M. le Président annonçant les prix décernés en 1894 et les sujets des prix proposés.

2° *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Alfred Maury, membre ordinaire de l'Académie*, par M. H. Wallon.

3° *Delphes*, par M. Homolle, membre de l'Académie.

GUERRE ET MARINE

Sont nommés :

Au grade de chef de bataillon : MM. Lecacheur, cap. au 9e rég. ; Réjou, cap. au rég. de tirailleurs soudanais.

Au grade de capitaine : MM. Deniel, au Tonkin ; Péré, lieut. au 4e rég. ; Maire, lieut. au 4e rég. : de Bovis, lieut. au 6e rég. ; Lagaspie, lieut. au détachement de Taïti ; Savy, lieut. en service au Tonkin ; de Vachon, au 2e rég. de tirailleurs tonkinois ; de Guilhermy, lieut. au 9e rég. ; Rey, lieut. au 1er rég.

ÉCHOS DE PARTOUT

—o— M. Max Boucard, chef du cabinet du ministre de l'agriculture, est nommé maître des requêtes au conseil d'Etat.

—o— On donnait, hier matin, d'alarmantes nouvelles de la santé de François Coppée. Le poète qui a été, en effet, assez souffrant, est en voie de complet rétablissement.

—o— M. Georges Berger, député de la Seine, vient de déposer un amendement au budget des travaux publics tendant à ouvrir un crédit de cinquante mille francs pour amorcer, l'année prochaine, les travaux de reconstruction du palais du quai d'Orsay.

—o— D'après les journaux niçois, ce n'est ni Menton, ni San-Remo, et encore moins Alger que l'empereur et l'impératrice d'Autriche auraient choisi pour leur séjour dans le midi de la France.

Ce serait à Nice que l'impératrice Elisabeth d'abord, l'empereur François-Joseph ensuite, passeraient une partie de l'hiver.

—o— MM. Henry Roujon, directeur des Beaux-Arts, Bouvard, Formigé, Alphonse Lamotte et divers artistes forment, en ce moment, un comité chargé d'élever au cimetière Montmartre un monument au graveur Gustave Lévy.

—o— Mme Pernet, femme du consul de France à Bombay, après avoir suivi des cours d'ambulance faits par un médecin de l'armée anglaise, vient de passer brillamment un examen qui lui confère le privilège, en cas de guerre, de donner des soins aux blessés.

—o— Le conseil municipal de Nanterre vient de décider que le nom de Philippe Triaire serait donné à une des rues de la localité.

Philippe Triaire est un de ces héros modestes du premier Empire qui, après avoir guerroyé sur tous les champs de bataille de l'Europe, et avoir mérité la croix de la Légion d'honneur, était venu se fixer à Nanterre, où il est mort après une résidence de trente-six ans.

—o— La ville d'Arpino, autrefois Arpinum, a décidé d'élever une statue à son illustre concitoyen Cicéron. Tout vient à point à qui sait attendre.

—o— Trois grandes figures de Jeanne d'Arc, en plâtre, figurent en ce moment dans la seconde cour de l'Ecole des Beaux-Arts. Toutes les trois sont pauvres d'exécution et de composition davantage encore. L'amateur qui les a faits ne paraît pas très familier avec les conditions majeures de la statuaire.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de :

M. Anatole Billequin, qui avait été durant plus de vingt-cinq ans professeur de chimie au Collège impérial de Pékin. M. Billequin est mort à Paris, où il se trouvait en congé. C'était un chimiste distingué. M. Billequin était de plus un sociologue et il avait traduit en chinois nos codes français ; il a en outre publié un dictionnaire français-chinois qui renferme des parties originales. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

— M. Evelyn Waddington, chevalier de la Légion d'honneur, manufacturier à Saint-Remy-sur-Avre, président du comice agricole et du syndicat des agriculteurs de l'arrondissement de Dreux, décédé à l'âge de cinquante-deux ans.

— M. Antonin Bonnel, ancien professeur de rhétorique au lycée de Lyon, qui, après sa mise à la retraite, a occupé la chaire de professeur de littérature latine à la Faculté catholique des lettres.

DERNIÈRE HEURE

Conseil général du Var

Draguignan, 11 novembre.

Dans sa séance du matin, le conseil général vote une imposition de 1/2 centime pour l'organisation du service médical gratuit dans les campagnes.

Il fixe le prix des visites à 1 fr. 25 le jour et 3 fr. la nuit, plus 0 fr. 35 par kilomètre parcouru, et désigne les communes où les malades sont hospitalisés.

Le prix des opérations est fixé de 3 à 20 fr.

Vote 1.000 francs en faveur de l'Institut Pasteur pour le vaccin du croup et 2.000 francs à l'Institut régional diphtérique de Marseille, lorsqu'il sera construit.

Emet différents votes sur des questions d'intérêt local.

SÉANCE DU SOIR

Discussion sur les eaux de Fontaine-l'Evêque. — Recours au gouvernement pour empêcher que le surplus des eaux soit enlevé au département du Var au profit d'un département voisin.

L'attaque des Waziris.

Londres, 11 novembre.

L'office des Indes a reçu un télégramme adressé par le colonel Tourner chef de la mission de délimitation au vice-roi.

Le colonel annonce que l'état des blessés de l'engagement de Wano est très satisfaisant, et ne parle pas de nouvelles attaques.

Les Hollandais à Lombock

La Haye, 11 novembre.

On a envoyé deux autres bataillons d'infanterie de Java à Lombock pour aider les forces déjà présentes à investir Jakra-Negra. Les troupes sont attendues à Lombock vers le 17 courant.

L'Italie et la guerre sino-japonaise

Rome, 11 novembre 1894.

Le gouvernement italien aurait fait savoir aux grandes puissances qu'à son avis il fallait laisser au Japon la liberté de marcher sur Pékin et de s'en emparer.

NOUVELLES DIVERSES

Révolte en mer. — Le *Balkan*, de la compagnie Fraissinet, capitaine Andrac, partait le 11 octobre pour Constantinople. En passant devant Salonique il aperçut le *Wadington*, steamer anglais, dans une position très fâcheuse. Le capitaine Andrac, après s'être convaincu que, malgré son ensablement, le *Wadington* ne courait aucun risque immédiat, se rendit à Salonique, où l'attendaient 60 Albanais qu'il devait conduire à Dedeagh.

A son retour devant le *Waddington*, quelques heures après, le *Balkan* s'approcha pour essayer de le tirer de sa position critique. A ce moment, les Albanais s'interposèrent et déclarèrent au commandant qu'ils ne toléreraient pas que le navire s'arrêtât en route, exigeant leur transport immédiat à Dedeagh.

Malgré les menaces des Albanais, tous armés de revolvers, le commandant Andrac déclara que jamais un navire français n'était passé à portée d'un autre navire en péril sans essayer de lui porter secours, et il donna l'ordre immédiat de prendre les amarres et de les fixer aux bittes du *Wadington*.

Cependant, les Albanais n'avaient point cédé ; ils menaçaient même l'équipage de leurs armes. C'est alors que le capitaine Andrac s'arma, lui aussi, d'un revolver et s'écria : « Le premier qui s'oppose à la manœuvre, je lui brûle la cervelle ! »

Cette menace fit réfléchir les mutins, qui se retirèrent à l'arrière et laissèrent l'équipage procéder à la manœuvre. Mais les amarres cassèrent ; le capitaine Andrac donna l'ordre de les mettre aux bittes de l'arrière et fit dégager le tillac. Les Albanais, qui s'y étaient réfugiés, n'obéirent qu'avec peine et très lentement. Mal leur en prit.

La haussière se rompit une deuxième fois et balaya violemment le pont. Un des Albanais fut tué net ; deux autres furent grièvement blessés, et le rouff démoli contusionna deux matelots dans sa chute.

L'émotion était générale à bord ; les Albanais en profitèrent pour menacer de nouveau l'équipage et tirer des coups de revolver. Enfin, le *Balkan*, convaincu de l'inutilité de ses efforts pour désensabler le *Wadington*, continua sa route vers Constantinople et y débarqua d'office les Albanais.

Le capitaine Andrac a fait son rapport au consul. Le *Balkan* arrivera à Marseille dans le courant de la semaine prochaine. Cette révolte aurait pu faire courir de grands dangers au navire. Grâce à l'énergie du commandant Andrac, on n'a pas eu de plus graves incidents à déplorer.

Les enfants qui mendient. — Des agents de la sûreté ont arrêté avant-hier soir, en face de l'Eldorado, un homme et un enfant qui mendiaient et qui ont été conduits chez M. Vérillon, commissaire de police. L'homme a été reconnu pour être un nommé Alexandre Pilorget, porcelainier, âgé de cinquante-cinq ans, demeurant 136, rue Etienne-Marcel, à Bagnolet, l'enfant est un jeune garçon boucher du nom de Marius Giffart, âgé de quatorze ans.

Pilorget, dans son logement, donnait asile à des gamins, les dressait à la mendicité, leur assignait des emplacements pour exercer leur industrie et, en échange du logis et de la nourriture qu'il leur octroyait, il leur demandait une recette journalière de 2 fr. 50. Pilorget et Giffart ont été envoyés au Dépôt.

Un cheval dans la Seine. — Vers quatre heures du soir, hier, le charretier Vaillot, au service des Magasins généraux du quai de la Gare, avait laissé son cheval attelé à un camion chargé de sacs d'orge, sur le bas-port, pendant qu'il entrait dans le bureau d'octroi prendre son passe-debout. L'animal fit un mouvement, se tourna du côté du fleuve, où il disparut bientôt, entraîné par son chargement.

Il ne fallut pas moins d'une heure de travail à toute une équipe d'ouvriers pour retirer de l'eau le camion et le cheval noyé. Une foule considérable assistait à ce singulier repêchage.

Distributeurs automatiques. — M. Vandenpereboom vient de faire placer à la grande poste de Bruxelles un distributeur automatique pour cartes postales. En y mettant une pièce de nikel de 10 centimes, on voit apparaître aussitôt deux cartes postales.

Accident de chemins de fer. — Deux trains de marchandises se sont heurtés cette nuit entre la Ciotat et Saint-Cyr.

Le mécanicien et le conducteur de l'un des trains ont été tués ; plusieurs employés ont été grièvement blessés. Les dégâts matériels sont très importants.

Immense incendie. — On télégraphie de Londres qu'un incendie, qui a pris en quelques instants des proportions alarmantes, a éclaté peu après cinq heures, hier matin, dans le quartier des Minories, près de la Cité. Malgré les efforts de trente-six pompes à vapeur, cinq magasins sont devenus la proie des flammes.

Un aventurier. — Un nommé Gustave Blanchard, comptable, était condamné, en 1892, à deux ans de prison, pour un vol de 10,000 fr. Blanchard s'était d'abord installé au Havre, puis avait passé en Amérique. Là, se trouvant à bout de ressources, il avait fait le pari de traverser le Niagara, près de la chûte, grâce à un appareil semblable à celui du capitaine Boyson. Grièvement blessé, mais bien payé pour sa folle entreprise, il était rentré en France, et s'était peu à peu rétabli. Hier, il a été reconnu sur le boulevard de Strasbourg par des agents de la sûreté, arrêté et conduit au dépôt.

L'administrateur-Gérant : S. Desquers.

Paris. — Imprimerie de l'*Univers*, S. Desquers 15, rue de Vereuil